

**PROCES VERBAL COMPLET DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009**

mis sur le site internet le 15/05/09 après validation du Conseil Municipal du 30/04/09

Date de convocation : 6 février 2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présent(es) : 29

Votants : 33

L'an deux mille neuf, le jeudi douze février à vingt heures trente

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

Présents : MM. FERRARI, TOSCANO, M. HAVRE, Mme MANGIONE, M. HISSETTE, Mme PAILLARD, M. BODON, Mme GRILLET, M. DEUTSCH, Mme GUIGUET, M. SIMON, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, Mme BLANCHARD, Mme GALLARD, M. DE MURCIA, M. SOLER, Mmes DALICOUD, ROY, MM. ROZIERES, YAHIAOUI, Mmes BRACHET, ANSELME, M. NINFOSI, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, Mme MOUNIER-TERROT, MM. RIBOT, BOUKERSI

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Mme ECHEVET à M. HAVRE, Mme LOCTIN à M. FERRARI, Mme CEREZA à Madame RODRIGUEZ, Mme PECH à Mme MOUNIER-TERROT

Secrétaire de séance : Madame GRILLET est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Administration : Le Directeur Général des Services - Les Chefs de Pôle - Le Directeur de Cabinet
La Directrice de la Communication
Le Service Questure**

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Madame GRILLET est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire suspend les travaux du Conseil et donne la parole à Madame BONNAMY Présidente du Conseil Syndical de St André qui a des questions à poser.

Elle tient à faire part de ses inquiétudes. Dernièrement, elle a informé Monsieur SOLER, Conseiller Municipal délégué aux habitants que la cave de la copropriété est pleine d'encombrants. Ainsi, le conseil syndical a décidé de faire appel à une entreprise de nettoyage sous réserve que la Gendarmerie soit présente compte tenue d'actes d'incivilité. Cette action était programmée début janvier. La gendarmerie n'était pas présente. D'ailleurs, l'entreprise de nettoyage a refusé d'agir lors du premier essai.

Madame BONNAMY donne également lecture des questions posées.

1ère question : Pensez-vous faire les réunions de quartiers ainsi que les visites ?

2ème question : Que pensez-vous faire pour la sécurité au niveau de la Gendarmerie qui ne daigne pas se déplacer lorsqu'on l'appelle, ils ne sont jamais assez nombreux pour intervenir sur les lieux de désordre (manque de moyens, effectifs trop faible).

3ème question : Avez-vous une idée sur le problème des chiens, encore un sujet difficile ? Dans certains villes, il y a des amendes. Faut-il un arrêté municipal pour agir de cette façon, il semblerait que ce soit le cas.

Monsieur le Maire tient à donner des éléments de réponse.

Pour ce qui concerne la gendarmerie et son action : il a fait suivre sa requête auprès de la gendarmerie.

Les éléments qui lui ont été apportés sont les suivants :

- la gendarmerie possède en permanence une équipe de 2 gendarmes qui intervient 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 jours sur tout événement signalé soit directement à la gendarmerie, soit au centre opérationnel de Grenoble
- en complémentarité de cette permanence :
 - . entre 8 h et 13 h : 1 patrouille de 2 à 3 gendarmes
 - . entre 14 h et 19 h : 2 patrouilles de 2 gendarmes
 - . entre 23 h et 4 h du matin : 1 patrouille de 2 gendarmes

5 nuits par semaine.

Se joignent à la surveillance du territoire de la commune, des gendarmes mobiles de 14 h à 1 h et tous les jours. Des gendarmes du peloton et de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Grenoble qui viennent sur la commune la nuit dans les quartiers sensibles

Tous les demandes d'interventions de particulier ou de services locaux sont assurées. Les appels sont enregistrés. Or, il a été constaté que très peu d'appels remontent sur la gendarmerie alors qu'ils ont connaissance par ailleurs de plaintes (exemple : aux Iles de Mars).

Sur l'insécurité : la municipalité a fait le choix d'augmenter la flotte de ses policiers municipaux avec la créations de 2 poste supplémentaires. Ainsi, le service de police municipale passe à 7 agents, ce qui montre l'effort de la collectivité.

Monsieur le Maire souligne son engagement à veiller du mieux possible, dans le champ de compétence qui est le sien et dans celui de la gendarmerie à mieux répondre aux attentes des habitants.

Concernant les chiens dangereux : les textes législatifs ont évolué depuis peu. Les Maires des communes vont se trouver avec de nouvelles responsabilités qu'il faudra intégrer.

Sur la divagation des chiens : elle est réprimée par la loi (22 €). Un arrêté municipal n° 34 / 1998 est en vigueur : les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Des PV ont été dressés à plusieurs reprises sur St André. Monsieur le Maire précise que le chien divague lorsqu'il se trouve à + de 50 m de chez lui.

La vigilance est accrue là aussi. La loi ayant évolué en donnant plus de pouvoirs au Maire, les services municipaux vont travailler sur cette question. Il peut ainsi être envisagé en interne un fonctionnaire qui sera chargé de ces questions pour que la Commune puisse prendre les bonnes décisions et respecter la loi.

Sur les visites de quartiers et les réunions de concertations avec la population :

La participation des citoyens est essentielle lorsque qu'il s'agit de la vie quotidienne, du cadre de vie.

Monsieur le Maire estime qu'il faut sortir du débat « pour » ou « contre » en restant sur l'objet et non sur une opposition.

Une réunion publique doit permettre aux habitants de choisir en intégrant les demandes individuelles des citoyens et les demandes locales, dans l'intérêt général de la collectivité : il faut trouver le bon équilibre.

Monsieur le Maire souhaite que tout sujet qui concerne le quotidien fasse l'objet d'une réunion de travail sur la base de scénarios différents afin que les habitants aient le choix, voire choisissent une solution alternative.

Il rappelle qu'il a désigné deux élus référents chargés des relations avec les habitants : M. SOLER et M. ALPHONSE qui font remonter les requêtes qui concernent le champ communal.

Il rappelle également qu'un Maire n'a pas le pouvoir d'imposer aux forces de l'ordre mais il peut en son nom exprimer auprès de la gendarmerie la nécessité qu'il peut y avoir d'intervenir particulièrement sur un quartier.

Sur les visites de quartier : Monsieur le Maire ne souhaite pas de visite programmée à l'avance. Il préfère la spontanéité et répondre à la demande des pontois.

Sur la démocratie participative : des outils intéressants ont été dégagés par l'ancienne municipalité. Sur la base de ce qui a été fait, la majorité d'aujourd'hui souhaite une approche la plus globale possible.

D'ici le printemps, des propositions sur le mode d'organisation de la vie participative et sur les instances à mettre en place seront faites à l'échelle de la ville dans son ensemble. A ce sujet, Monsieur le Maire souligne l'interaction qui existe d'un quartier à un autre, les problèmes d'un quartier ayant une résonance avec celle d'un autre.

La démocratie participative doit donc intervenir sur le territoire de la commune et non quartier par quartier.

Pas d'autres interventions.

Monsieur le Maire remercie Madame BONNAMY et passe à l'examen de l'ordre du jour.

ADOPTION DU PRECEDENT PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le Maire soumet le dernier compte rendu :

Le procès-verbal du 19 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Suite à la question posée par Monsieur BOUKERSI (Groupe Pont de Claix voit plus loin) concernant la délibération n° 32 du 20 novembre 2008: Fonds de participation des habitants - Convention entre la Ville et l'ADATE pour l'animation du FPH – année 2008 – Rappel de sa question : pourquoi le conventionnement avec l'ADATE n'a pas été poursuivi compte tenu d'un reliquat de subvention dans les comptes du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire apporte des précisions.

Le solde cumulé subsistant s'élève à 6 885,04 €.

L'association Comité des Fêtes doit rembourser les subventions reçues en 2008 :

- A l'Etat (ACSE) au titre du CUCS 2008 à l'Etat (ACSE) soit 3 200 € avant le 30 juin 2009 + un bilan financier à fournir (sur la base de ce bilan, l'Etat pourra réclamer le remboursement du solde du fonds)
- au Conseil Général soit 3 000 € à reverser dans les 2 ans

Monsieur le Maire adressera un courrier aux Présidents de Groupe pour formuler par écrit l'ensemble de ces éléments.

Monsieur BOUKERSI a bien noté les précisions qui lui ont été données concernant le fonctionnement du FPH. Sa question portait plus sur le fond versé pour le dispositif en place : les conditions d'attribution des projets. De mémoire, il doit rester un reliquat sur la réserve de la commission d'attribution.

ORDRE DU JOUR

| RAPPORTEUR | |
|-----------------------------------|--|
| Les Vices-Présidents des Ateliers | - Point sur les Ateliers Municipaux |
| M. le Maire | - Point sur les travaux de Grenoble Alpes Métropole |
| " | - Rapport d'activité et bilan des services pour l'année 2007 de Grenoble Alpes Métropole |
| Projets de délibération N° | |

NPPV = ne prend pas part au vote

| RAPPORTEUR | | | Vote de la délibération |
|-------------------|-----|--|---|
| Mme PAILLARD | 1. | Débat d'orientation budgétaire – budget 2009 | Pas de vote |
| " | 2. | Autorisation donnée au Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2009 – Budget Principal Ville | Unanimité |
| " | 3. | Substitution de la Commune aux organismes d'assurance (frais de téléphone d'un animateur aux activités périscolaires) | Unanimité |
| " | 4. | Code des Marchés Publics (annulation de la délibération du 24/03/2005 fixant des principes internes de passation pour les marchés à procédure adaptée) | Unanimité |
| M. le Maire | 5. | Suppressions et créations de postes | Unanimité (32 voix pour et 1 NPPV : M. Farge) |
| " | 6. | Régime indemnitaire du personnel communal – définition des niveaux de responsabilité et mise à jour des filières | Unanimité |
| " | 7. | Recrutement d'agents non titulaires – renforts | Pour le 1er poste : Unanimité Pour le 2è poste : unanimité (32 voix pour et 1 NPPV : M. Farge) |
| " | 8. | Convention de partenariat avec le CNFPT relative à des actions de formation avec participation financière de la Collectivité | Unanimité |
| M. ROZIERES | 9. | Revalorisation des tarifs d'occupation du Foyer Municipal | Unanimité |
| M. TOSCANO | 10. | Versement d'une subvention exceptionnelle à un club sportif (ABIMPC) | Unanimité |
| M. TOSCANO | 11. | Acompte de subvention de fonctionnement à verser aux associations sportives – année 2009 | Unanimité |
| " | 12. | Acompte de subvention de fonctionnement à verser aux associations culturelles – année 2009 | Unanimité |
| M. ROZIERES | 13. | Acompte de subvention de fonctionnement à verser aux associations patriotiques – année 2009 | Unanimité |
| M. TOSCANO | 14. | Versement d'une subvention à l'Association Planète Polaire pour accueillir l'exposition photo de M. Christian MOREL Photographe | Unanimité |
| M. NINFOSI | 15. | Versement d'une gratification à une stagiaire chargée d'une mission au | Unanimité |

| | | | |
|-------------|-----|--|--|
| | | Point Information Jeunesse | |
| M. HISSETTE | 16. | Convention Ville / Association Mission Locale Sud Isère pour le versement de la subvention 2009 | Unanimité |
| " | 17. | Demande de subventions pour la réfection des Ateliers d'insertion | Unanimité |
| Mme GRILLET | 18. | Acompte de subvention de fonctionnement à verser aux coopératives des écoles – année scolaire 2008 / 2009 | Unanimité |
| " | 19. | Convention Ville / Caisse d'Allocations Familiales pour le financement et la mise en oeuvre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) – année scolaire 2008 / 2009 | Unanimité |
| M. HAVRE | 20. | Acompte de subvention de fonctionnement à verser aux associations d'action sociale – année 2009 | Unanimité |
| " | 21. | Subvention exceptionnelle à verser à la Fondation de France pour venir en aide aux populations sinistrées du sud ouest de la France | Unanimité |
| M. BODON | 22. | Numérotation de la nouvelle Gendarmerie | Unanimité |
| " | 23. | Local 8 Rue du Canal du Drac (Zac Centre Bourg) – déclaration préalable de travaux | Unanimité |
| " | 24. | Autorisation donnée au Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2009 – Budget annexe Régie de l'Eau | Unanimité |
| " | 25. | Autorisation donnée au Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2009 – Budget annexe Régie de Transport | Unanimité |
| M. YAHIAOUI | 26. | Versement d'une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux | Unanimité |
| " | 27. | Approbation du Plan de Déplacement Administratif – plan d'actions | Unanimité |
| M. le Maire | 28. | Tarifs des concessions «cimetières » - année 2009 | Unanimité |
| M. le Maire | 29. | Voeu du Conseil Municipal pour le maintien du Centre de Secours sur la Commune | Unanimité (32 voix moins 1 NPPV : M. Hissette – devoir de réserve) |
| M. le Maire | 30. | Voeu du Conseil Municipal concernant le service public de la Poste | Unanimité |
| M. TOSCANO | 31. | Voeu du Conseil Municipal concernant la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées à Gavet | Unanimité |
| | | - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal | |
| | | - Point(s) divers : 1- Liste des marchés signés en 2008 communiquée aux élus conformément aux textes en vigueur 2- Réponses à questions posées par une administrée | |
| | | - Question(s) orale(s) : néant | |

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Les Vices-Présidents concernés

COMPTE RENDU ATELIER N° 1 « VIE INSTITUTIONNELLE » :

La dernière réunion a eu lieu le 11 décembre dernier. Pas de réunion depuis, la prochaine étant fixée au 9 avril 2009.

COMPTE RENDU ATELIER N° 2 « VIE DE LA CITE » :

Monsieur TOSCANO fait le compte rendu de cette réunion. A l'ordre du jour :

- les tarifs des structures municipales
- la culture

1- Les tarifs :

Un bilan de la tarification a été fait notamment pour Flottibulle et le SIM Jean Wiener.

Quelques chiffres :

S'agissant de Flottibulle, il a été constaté une fréquentation de 15 à 20 % de pontois. Prévoir des tarifs sociaux.

S'agissant du SIM : 30 à 40 € d'inscription à l'année

Il a été acté d'examiner des tarifs seniors. Certaines disciplines sont difficilement accessibles. Il faut améliorer l'accès des pontois.

Il a été précisé que la participation de la Commune au fonctionnement s'élève à 500 000 € pour 122 pontois.

Une réflexion va être menée autour de « journées Villes », des classes à horaires aménagés par des intervenants du SIM

A été évoqué le projet de création d'une «Ecole des arts et sciences » intégrant la musique, la nécessité de favoriser la gratuité de la Bibliothèque, faire adhérer plus d'enfants.

A l'ordre du jour également les Délégations de service public et leur renouvellement.

2- La culture :

Monsieur DIBILIO chargé de mission sur la culture remettra son rapport au 1er trimestre 2009. L'atelier souhaite que l'Amphithéâtre ait un rayonnement plus appuyé sur l'agglomération. Une classe de théâtre est souhaitée par les habitants. Mais il est difficile à l'heure actuelle de dénombrer les pontois qui ont accès au théâtre.

Pas d'observation sur ce compte rendu.

Avant de passer au compte rendu du 3è atelier, Monsieur le Maire pour conclure souligne que la DSP « MJC » n'est pas reconduite. Une réflexion est en cours sur la jeunesse et d'autres mode de gestion.

COMPTE RENDU
ATELIER N° 3« AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN» :

Prochaine réunion le jeudi 19 février avec à l'ordre du jour un point du Plan Local de Déplacement : les voiries et la zone 30.

COMPTE RENDU
ATELIER N° 4« SOLIDARITES – PREVENTION - SECURITE» :

Monsieur HAVRE fait le compte rendu. A l'ordre du jour l'habitat (le mieux vivre ensemble) et notamment les conflits de voisinage.

Objectif : élaborer un document qui permettrait aux pontois de se mobiliser sur la préservation de leur cadre de vie et des bonnes relations avec leur voisinage.

Pour la diffusion de ce document : il est proposé dans un premier temps un visuel dans le journal « sur le Pont » par exemple une bande dessinée.

Prochaine réunion le 12 mars prochain.

POINT SUR LES TRAVAUX DE GRENOBLE ALPES METROPOLE

Rapporteur : M. le Maire

Rapport d'activité et bilan des services pour l'année 2007 de Grenoble Alpes Métropole :

Ce rapport a été communiqué aux Présidents de Groupe. Il n'appelle pas d'observations particulières.

Sur les travaux de la METRO, Monsieur le Maire abordera ce sujet lors du prochain Conseil Municipal qui votera le budget de la Commune. Il souhaite en effet mettre en phase le budget de la METRO voté en décembre avec celui de la Commune afin d'avoir une perspective complète de l'action de la Commune sur son territoire et l'action de la METRO sur celui de l'agglomération.

FINANCES

Rapporteur : Madame PAILLARD, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – BUDGET 2009

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une synthèse permettant à l'Assemblée de tenir ce débat a été transmise aux conseillers municipaux. Le débat ne donne pas lieu obligatoirement à un vote mais mention en sera faite dans le registre des actes.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PAILLARD, Maire-Adjointe aux finances.

Elle souligne que ce budget va se préparer dans un contexte économique difficile (baisse de dotations, réforme de la suppression de la taxe professionnelle notamment). S'agissant du DOB, elle rappelle qu'il représente une étape importante : il a pour objectif de discuter des orientations et d'éclairer les élus dans leur choix lors du vote du Budget Primitif.

Voir en annexe les documents remis aux conseillers commentés par Madame PAILLARD sur la situation financière de la Commune par rapport à la moyenne nationale.

A la suite de cette intervention, Monsieur le Maire note l'arrivée d'une délégation de sapeurs pompiers de la caserne, un voeu pour le maintien du centre de secours étant à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire reprend la parole. Il rappelle que le DOB se veut être un moment où l'ensemble des élus sont informés des éléments à la disposition de la Ville pour la préparation du budget : les recettes, les dotations de l'Etat, la fiscalité, les dépenses de fonctionnement et celles non compressives liées à des conventions.

Il remercie l'Adjointe aux Finances et les services des finances pour le travail fourni dans l'élaboration de ce document. Il a été transmis aux conseillers municipaux et aux membres des ateliers conformément à son engagement.

Le débat est ouvert. Il ne fera pas l'objet d'un vote.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame RODRIGUEZ, Présidente du des Elus Communistes et Divers Gauche :

DECLARATION DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET DIVERS GAUCHE :

« Le contexte dans lequel se tient notre débat d'orientation budgétaire est marqué par la crise profonde que connaît le système capitaliste. Cette crise systémique, accentuée par la dérégulation organisée, tant au plan européen que mondial, n'est pas seulement celle de l'économie virtuelle et du système bancaire mais touche aussi de plein fouet les revenus des salariés, les habitants, les petites entreprises, les artisans et les Collectivités . Les décisions prises au plan national, pour prétendument y faire face, ne font qu'aggraver leur situation et renforcent les inégalités qui caractérisent notre société.

Pour trouver les solutions aux questions qui nous sont posées localement et prendre en compte cette nouvelle donne, nous ne pouvons faire l'économie d'un débat de fond sur les conséquences qui en découlent immédiatement et celles qui se dessinent à moyen terme, pour éviter que ce ne soit nos concitoyens qui payent la note.

L'équation est complexe mais les données n'en sont pas inconnues, elle se caractérise, d'abord par un retrait grandissant de l'Etat qui devrait, selon la Constitution française, assurer l'égalité des citoyens quel que soit le point du territoire où ils vivent et quelles que soient leurs ressources; elle se caractérise par les difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les populations de notre ville et, en particulier, les populations les plus vulnérables. Elle se caractérise enfin par des reports de charges de plus en plus lourds sur les collectivités et une diminution des ressources qui leur sont accordées.

1) La volonté très nette du pouvoir est de répondre à la situation présente en soutenant toujours plus le capital financier au détriment de nos populations.

Avant cette déferlante, les questions de l'argent roi, des paradis fiscaux, de la spéculation étaient déjà bien présentes, elles se posent aujourd'hui différemment. Ce qui a changé, c'est qu'on ne peut plus dire « il n'y a pas d'argent pour les services publics, les collectivités, l'éducation, la culture, la santé, le pouvoir d'achat » et sortir du chapeau des milliards d'euros pour venir au secours des banques. Ce qui a changé, c'est qu'on ne peut plus dire « les caisses sont vides » à moins d'avouer qu'elles avaient un double fond.

2) Concernant la population de notre commune et des communes associées, compte tenu de ce qu'est sa composition sociale, elle est particulièrement affectée et inquiète. Les attaques menées contre les habitants, les revenus du salaire et le pouvoir d'achat, les services publics et l'emploi sont sans précédent.

Ces attaques nous concernent aussi, au premier chef, puisqu'elles nécessitent que nous intervenions, encore plus, pour compenser les méfaits de politiques qui broient toujours davantage d'hommes et de femmes.

Quand le gouvernement veut abandonner, dans la loi de financement de la Sécurité Sociale, les ayants droit de la CMU et qu'il somme les mutuelles de les prendre en charge : combien de Pontoises et de Pontois risquent-ils de priver du droit de se soigner ?

Quand le gouvernement décide de la suppression des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, les RASED, combien de nos enfants risque-il écarter de la réussite scolaire ?

Quand le gouvernement tente, pour 2009, de faire rentrer par la fenêtre la TVA sociale, jetée à la porte dans le tollé général de 2007, pour combien de nos concitoyens, déjà en souffrance, risque-il accroître les difficultés quotidiennes ?

Autant de questions que la droite entend éluder mais dont nous souhaitons qu'elles trouvent réponse.

3) Quant aux conditions indignes imposées aux collectivités, elles sont clairement établies par la rupture du pacte de stabilité, par des dotations globales de fonctionnement et de décentralisation en net retrait au regard de l'inflation, par la mise en cause annoncée du fonds de compensation de la TVA et par les menaces qui pèsent à terme sur la dotation de solidarité urbaine, même si un premier recul a été imposé : le projet de loi de finances 2009 est une véritable déclaration de guerre aux élus locaux.

Nous l'avons tous compris, l'effort de l'Etat se répartit selon des critères qui lui sont propres : d'un côté, 360 milliards de garantie et d'actions pour les banques, sans aucune contrepartie, ni même de réactions à l'annonce de la suppression de centaine de milliers d'emplois qui a suivi, de l'autre des miettes pour les collectivités, placée sous haute surveillance. Oui, nous avons compris que ce qui gêne la droite ce n'est pas la dépense mais la dépense publique.

Le souci du contrôle de l'argent public ne peut être à géométrie variable.

C'est dans des conditions très défavorables que nous sommes amenés à réfléchir sur les orientations budgétaires.

Si la bonne santé budgétaire de la ville est un atout dont nous pouvons nous féliciter, nous savons qu'un contexte différent permettrait de faire plus et de faire mieux.

Les multiples désengagements de l'Etat limiteront forcément la capacité d'intervention au moment même où nos concitoyens en auront besoin.

Les ambitions que nous avons à défendre, tant au niveau du projet éducatif global, que des politiques sociales, sportives, culturelles ou le projet urbain pour un développement harmonieux et durable de notre ville, pour ne citer que ces exemples, sont plus que jamais des exigences incontournables pour développer la solidarité dans notre commune.

Pour satisfaire pleinement ces exigences, au-delà de tout ce qui a été réfléchi et travaillé, faire des efforts sans précédent pour que les conditions créées n'impactent pas les budgets de familles déjà confrontées à de trop nombreuses difficultés, nous pensons, en particulier, aux politiques tarifaires ou aux partenariats extérieurs qui, le moment venu, pourraient faire défaut.

Nous savons que la tâche sera complexe, car nous mesurons ce que sont les valeurs et les ambitions de la droite, cette droite qui ferme les écoles le samedi et veut ouvrir les grandes surfaces le dimanche.

Pour les élus communistes et divers gauche, le budget 2009 doit s'articuler principalement autour de 4 grandes priorités :

1- **Maîtriser les dépenses publiques** : - Pas d'augmentation des impôts, c'est une exigence pour nous et un de vos engagements électoraux car la population pontoise dans son immense majorité est financièrement précaire. Le moindre dérapage et c'est la chute. Une augmentation des impôts augmenterait cette fragilité.

2- Maintenir voir développer les services à la population: - vers la jeunesse - vers les populations les plus fragiles en situation de précarité, les demandeurs d'emploi mais aussi les personnes isolées, âgées et en situation de handicap, **ce qui passe par une politique du personnel ambitieuse et des agents reconnus statutairement et à même de porter ces missions (effectifs, déroulement de carrière, régime indemnitaire, formations.....).**

3- Développer et favoriser l'accès au logement social.

4- Maintenir au meilleur niveau l'entretien des bâtiments communaux; écoles, équipements culturels et sportifs (mise aux normes et sécurisation).

Nous devons montrer notre attachement à un service public de qualité au moment où la population en a le plus besoin. »

Monsieur le Maire remercie pour cette intervention.

Il passe la parole à Monsieur RIBOT, Président du Groupe « Un nouvel Avenir pour Pont de Claix ».

DECLARATION DU GROUPE UN NOUVEL AVENIR POUR PONT DE CLAIX

« Le Président de la République a annoncé dernièrement la suppression de la Taxe Professionnelle en 2009, taxe qui faisait débat depuis des décennies, mais qu'aucun autre Président ni Gouvernement n'avait eu le courage de réformer. Cette taxe professionnelle est la principale ressources des Communes et des Collectivités Locales, aussi, il faudrait être de très mauvaise fois de dire qu'ainsi « on coupe les vivres des communes » ! Les ressources des collectivités doivent être maintenues pour faire face à leurs engagements. Et puis, ce ne sera pas la totalité de cette taxe qui va disparaître.

Ce n'est bien sûr qu'une étape vers une réforme globale de grande ampleur, des financements des collectivités, et la commission Balladur y travaille en concertation avec toutes les formations politiques, qui sont représentées à cette commission. Il reste à connaître par quoi elle sera remplacée, et qui paiera cette compensation et pourquoi. Des pistes seront proposées, notamment par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Les entreprises sont semble-t-il les premières à bénéficier de cette suppression, ce qui allégera leur trésorerie et leur permettra de faire face à leurs obligations tant financières que d'emplois, mis à mal en ce temps de crise mondiale. Nous resterons vigilants, car certains ménages souffrent aussi de la crise, et il ne faut pas augmenter une nouvelle fois leurs charges.

Pour notre Commune, le budget 2009 sera un budget de transition, sans augmentation des impôts locaux, ni du prix de l'eau, avec cependant une augmentation des charges, compensées par un début d'économies sur le fonctionnement. Ces écarts sont sans doute dus à la restructuration des services municipaux.

Notons une mauvaise « gestion » du mouvement de population des municipalités précédentes qui n'est pas en faveur de nos finances locales : notre Commune est au 2° rang le plus bas de la capacité contributive de la population, et les classes moyennes doivent assurer une grande part de la contribution sur le revenu et le foncier. Il ne faut pas que l'an prochain une baisse des recettes due à la conjoncture, mette nos finances en danger et que l'impôt des ménages soit augmenté « sous prétexte de crise ». Il faut limiter davantage les dépenses. »

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur YAHIAOUI, Président du Groupe « Pont de Claix Une ville à vivre » :

DECLARATION DU GROUPE PONT DE CLAIX UNE VILLE A VIVRE :

« Le débat d'orientation budgétaire évoque le cadre du futur budget sur les plans politiques, techniques, financiers et fiscaux. la situation de notre pays est préoccupante. La crise a frappé le monde, notre pays et notre commune de plein fouet. Fragilisant les différentes couches de la population et en particulier les plus modestes. A cela s'ajoute les choix peux judicieux du gouvernement : diminutions des dotations de l'état et bientôt disparition de la taxe professionnelle.

Les collectivités locales et notre commune en particulier en sommes doublement victime: d'une part par la crise et les réductions de recettes de l'état.

Le groupe souhaite que ce budget soit tourné vers les plus fragiles et les plus modestes tout en maintenant nos orientations et une gestion rigoureuse de la collectivité, cela doit se traduire par des taux d'imposition identique à ceux de 2008 .

La majorité « PONT DE CLAIX UNE VILLE A VIVRE » prend acte de la qualité de ce DOB et soutient votre démarche Monsieur le Maire qui va dans la droite ligne du programme municipale de 2008 validé par les pontois.

Nous serons attentifs à ce qu'une orientation forte soit donnée à l'éducation, la culture et le sport facteur d'émancipation; l'emploi et les politiques autour de la jeunesse soient renforcées, qu'un coup d'accélérateur soit donné au développement durable et à l'embellissement de notre commune, De plus nous souhaitons une ville sûre sans être sécuritaire (deux postes de policiers municipaux sont d'ors et déjà créés).

Nous devons soutenir la vie associative locale avec la maison des associations,

Nous devons grâce à une action sociale mieux ciblée être plus proche et plus en soutien de la population en cette période de crise; nous devons soutenir nos aînés avec une action renouvelée; nous devons être originaux pour favoriser les nouveaux modes de garde pour aider les familles et l'épanouissement des enfants.

Voilà pour le quotidien ou il nous faut impérativement un renforcement du service public municipal mais il nous faut aussi penser à l'avenir et à la transformation de notre commune en pensant déjà à l'arrivée de tram maintenant acté, en pensant à l'aménagement durable de notre ville que cela soit au niveau des papeteries qu'au niveau de Moulins de Villancourt.

Vous pouvez compter sur l'ensemble du groupe pour mettre en place une politique plus proches des pontois »,

Monsieur le Maire remercie Monsieur YAHIAOUI.

Il passe à la parole à Monsieur FARGE du Groupe des Elus Communistes et Divers Gauche.

« En complément de la déclaration de notre groupe concernant ce débat d'orientation budgétaire, je souhaite livrer au Conseil Municipal quelques réflexions et remarques complémentaires.

1. Sur la forme de l'organisation de ce débat

Première remarque :

J'ai reçu le document soumis à notre débat de ce soir samedi 7 février (comme nos collègues je suppose) soit six jours avant ce Conseil Municipal. C'est un peu court comme délai pour étudier à fond ce document de plus de soixante pages. C'est d'autant plus court qu'il n'y a pas eu, à mon grand regret et préalablement à ce Conseil (voir compte rendu du dernier CM), de réunion de l'Atelier « Vie institutionnelle » sensé être, me semble-t-il, un lieu d'information, d'échanges et de débat avec l'ensemble des sensibilités politiques (élu (e)s et non élu (e)s représentées dans ce Conseil. Pas de réunion d'atelier, pas de possibilité de s'informer plus largement et d'échanger plus en amont sur vos propositions et orientations, c'est vraiment dommage et je me demande sincèrement à quoi peut bien servir cet atelier. Discuter des passeports biométriques, des animations de Noël ou des cimetières, c'est bien mais c'est un peu juste. Pas de discussion et de débat sur la politique municipale en matière de ressources humaines, rien sur les finances, pas de réunion de l'atelier depuis bientôt deux mois ... Je m'interroge profondément sur son utilité et ses objectifs ???

Deuxième remarque :

Pas de réunion d'atelier, pas non plus de rencontre préalable à l'élaboration de l'orientation budgétaire avec la population de notre commune. Pas de réunion d'information, pas de présentation publique du contexte national d'agglomération et local dans lequel s'élabore ce budget. Cela me gêne beaucoup car, dans ces temps de grandes incertitudes concernant les ressources des collectivités locales, les services qu'elles

pourront ou ne pourront plus, faute de moyens, rendre à la population : écouter celle-ci me semble indispensable et utile afin que notre assemblée ait le maximum d'éléments en main au moment du vote du budget ? C'est pour moi un élément fondamental pour assurer et crédibiliser le dialogue élus-citoyens et le rendre fructueux et efficace.

Bon, c'est votre premier mandat, votre premier budget, on peut encore excuser un manque d'expérience mais je souhaite vivement que votre majorité écoute ces remarques et en tienne compte sinon votre slogan « d'informer au quotidien les habitants » proclamé haut et fort durant la dernière campagne électorale ne serait qu'une coquille vide.

2. Sur le fond de ce débat

Pratiquement la moitié du document reprend le DOB de la Métro (c'est même du copier-coller on peut dire), c'est intéressant mais cela aurait pu être plus résumé d'autant que l'autre moitié, consacrée au budget de la ville et des établissements annexes ressemble à un assemblage de fiches élaborées par les services municipaux décrivant un état des lieux, des constatations et essayant, tant bien que mal, de s'inscrire au mieux dans un cadrage budgétaire préalablement fixé par votre équipe et demandant une réduction des prévisions budgétaires de 5 % (c'est dans le préambule : les dépenses de fonctionnement de la ville) en indiquant d'ailleurs qu'on ne peut pas y arriver partout. C'est un beau catalogue avec plein de graphiques et de tableaux (il n'y a pas de photos, c'est dommage, cela aurait été plus beau) mais j'ai eu le plus grand mal à trouver de véritables orientations clairement proposées, assumées et chiffrées soumises à notre débat. Pour tout dire, j'ai eu du mal à voir quelles étaient vos orientations, vos priorités, votre volonté politique en cohérence avec votre programme en dehors de baisser les dépenses de fonctionnement (en rognant sur les services rendus ? Je m'interroge.

En cherchant bien, j'ai trouvé quelques points :

Les ressources humaines, le personnel :

Vous proposez une inscription budgétaire de 11,786 M€ environ soit 3,5 % d'augmentation sur le BP 2008 soit 425 000 € de plus. Vous nous expliquez que 105 000 € seront consacrés à la revalorisation du régime indemnitaire, que 2 % sera consacré au GVT soit 220 000 à 230 000 €. Il reste donc 100 000 € environ pour financer, en année pleine, la création des nouveaux postes décidés en 2008. Cela me semble bien insuffisant.

Vous indiquez, je cite : « *l'objectif de la prévision budgétaire sera de retravailler la superficie de ce poste en utilisant des leviers de gestion des services* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Prévoyez-vous des suppressions de postes en 2009 afin de compenser les créations ? De quels leviers de gestion s'agit-il ? Je m'interroge encore.

En l'absence de données précises et chiffrées dans ce domaine (je l'avais demandé à plusieurs reprises mais je n'ai toujours rien). Comment peut-on évaluer la sincérité de cette inscription budgétaire ? N'y aura-t-il pas de réajustement en plus sur ce poste en 2009, à périmètre constant, (hors transfert des personnels « petite enfance ». Rien ne permet de le dire. J'ai donc beaucoup d'inquiétude sur la justesse de cette prévision qui représente la moitié du budget de fonctionnement. Pour le coup, vous auriez pu nous fournir un tableau présentant les créations, modifications et suppressions de postes permettant de vérifier la pertinence de votre prévision,

Sur les projets Pôle Aménagement-Cadre de Vie :

Au chapitre Voirie, vous indiquez que « *les crédits inscrits au BP 2009 sont en diminution de 42,71 %*. Un programme de réfection des rues a été mené depuis longtemps déjà, il arrive à son terme ». Cela concerne-t-il les crédits de fonctionnement ? D'investissement ? Pas de réponse.

Pourquoi une telle baisse de crédits ? N'y a-t-il, à Pont de Claix, plus de rues à refaire ? Plus de voiries à entretenir ? Pas de réponse.

Au chapitre patrimoine sportif, vous indiquez qu'une baisse de 8 % est prise en compte. Je suppose qu'il s'agit de crédits de fonctionnement pour l'entretien des équipements ? Ou d'investissement ? On ne sait pas. Vous indiquez que la différence s'explique en partie par le transfert des crédits vers le service cadre de vie mais au chapitre cadre de vie, vous n'en parlez pas ? Je demande des précisions sur cette question.

Sur les projets Pôle Vie de la Cité :

Au chapitre Petite Enfance, vous indiquez « *augmenter la capacité d'accueil des structures notamment avec le réaménagement et l'extension du multi-accueil Jean Moulin* ». Très bien. Cela faisait partie de nos projets. Mais quel financement est inscrit au BP 2009 à ce sujet ? En investissement ? En fonctionnement ?? Pas de chiffres. Pas d'indications. Pas plus sur le projet de création d'une crèche collective ?

Vous parlez d'une réflexion sur la création de jardins d'enfants pour les enfants d'âge maternel en substitution de l'Education Nationale. Une étude sur ce sujet est-elle prévue au budget ? Pas de réponse,

Je passe sur les nouvelles créations de postes prévues sur ce secteur. Sont-elles intégrées dans les prévisions budgétaires 2009 ? Encore une nouvelle interrogation ?

Au chapitre restauration scolaire vous indiquez « *le budget est en hausse en 2009 car il est prévu d'intégrer l'introduction du BIO* ». Parfait, mais combien d'augmentation ? Quel financement ? Pas de réponse encore.

Au chapitre Secteur des sports, il est indiqué que toutes les lignes à l'exception de celle concernant l'animation sportive de la ville (+ 20 000 €) ont été diminuées de 5 % environ. Le montant proposé pour les subventions aux associations sportives est en baisse de 20 000 €. Une partie de cette baisse étant due à la diminution des subventions aux clubs à qui la gratuité des lignes d'eau a été accordée.

De nombreuses questions se posent sur ce sujet : Y a-t-il des conséquences sur la qualité de l'entretien de « Flottibulle » suite à la baisse des dépenses de fonctionnement de 5, % ? Y a-t-il une réduction envisagée des subventions aux associations sportives ? Y aura-t-il moins de clubs subventionnés ? Qu'en est-il, dans ce contexte, de l'application de la charte des sports ? Des critères d'attribution des subventions ? Quid du fonctionnement de l'OMS ? Qu'en est-il du projet de « Maison des Associations » porté par votre équipe ? Peut-on nous éclairer à ce propos ?

Au chapitre Culture, vous proposez une augmentation significative des crédits alloués au nombre de programmes et d'événements culturels sur la ville. Bien. Pour quel montant ? Pour quelles nouveautés ? J'attends là encore des réponses. Vous nous parlez de projets prioritaires comme l'école municipale des arts et sciences, de projets cabarets ? Y aura-t-il des financements prévus au BP 2009 ? Sur quelle maquette financière en investissement et en fonctionnement ? Avec des subventions demandées ? A qui ? Encore des réponses attendues.

Au final, sur le fonctionnement et malgré votre lettre cadrage, les dépenses progressent de près de 350 000 €.

Sur l'investissement :

A part un texte sur des modifications possibles concernant le versement du FCTVA, rien. Pas de propositions de votre équipe, pas de budget prévisionnel, pas d'indication concernant la mise en oeuvre de votre programme. Pas d'indication du volume d'investissement envisagé, rien sur son financement, le niveau d'autofinancement, le montant de l'emprunt.

J'attendais pourtant des éléments : par exemple :

Concernant la nouvelle maquette de financement de la construction de la gendarmerie. En effet; il faudra bien financer le montant (1,5 M€ environ) qui devait provenir de la vente des locaux d'habitation de l'ancienne caserne puisque vous ne la vendez plus. Emprunt supplémentaire qui alourdira la dette communale ? Pas de réponse. A propos de ces locaux qui accueilleront les familles des gendarmes motocyclistes, quel sera le loyer payé par le Ministère de la Défense ? Le même qu'auparavant ? Plus ? Moins ? Pas de réponse dans le DOB.

Concernant l'acquisition des papeteries pour 0,5 M€ (j'ai appris cela dans les décisions du Maire de ce soir). Rien. Pourquoi cette acquisition ? Pour quel projet ? Réserve foncière ? Projet économique ? Autre projet ? Pas de réponse.

Concernant l'acquisition du local en vue du transfert du service Etat Civil, votée lors du dernier Conseil (205 000 €), pas d'inscription proposée. Pas d'inscription non plus sur les éventuels travaux à réaliser.

Concernant le multi-accueil Jean Moulin ou la Maison des Associations, toujours pas de proposition. J'en ai déjà parlé. Passons.

Concernant l'entretien et la modernisation du patrimoine communal, encore rien. Encore rien sur l'accessibilité aux personnes handicapées, rien sur le plan local de déplacement.

Je m'arrête là.

Sur la fiscalité :

Vous nous dites, c'est même en première page du document, « *la ville de Pont de Claix a choisi de ne pas toucher aux taux d'imposition* ». C'est bien mais un peu court comme explication.

Envisagez-vous, par exemple, et afin de tenir compte de la mise en place par la Métro, dès 2009, de taxes ménages additionnelles (TH et TFPB) en plus de l'augmentation planifiée de la TEOM, **d'abaisser dans les mêmes proportions**, les taux communaux sur ces mêmes taxes ? Pas de réponse.

Si vous ne le faites pas, le résultat concret pour les pontoises et les pontois sera **une augmentation de la fiscalité locale**.

Et le gel des impôts locaux, une des propositions « phare » de votre programme, ne sera plus qu'une promesse (bien imprudente par ailleurs) envolée. J'attends des précisions de votre majorité à ce sujet.

Je pourrais encore continuer longtemps tant il y a à dire sur ce DOB. Cela fait tout de même presque un an que votre équipe est en place et je ne vois pas, dans ce document, le début de commencement d'une esquisse d'un projet cohérent portant vos idées et correspondant à votre programme. **C'est à se demander si vous en aviez un !!**

Le document que vous nous présentez ce soir, ne m'éclaire guère, voir m'inquiète sur le contenu du futur budget.

En mars 2008, votre équipe disait que Pont de Claix était endormie, que Pont de Claix perdait son identité, que Pont de Claix ne pouvait se conjuguer au futur et bien, dans ce premier projet de budget de votre majorité, je ne vois pas le grand élan pour réveiller la ville, une ambition forte pour un futur rayonnant.

Votre équipe ajoutait aussi je cite : « *Il est temps d'inventer, de bouger, d'évoluer* », je ne vois pas non plus d'inventions créatives, de projets imaginatifs ni d'évolutions spectaculaires.

Pour conclure, je dirais que vos ambitions sont en berne et que vos promesses électorales ont peut-être vécu le temps d'une campagne ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur FARGE pour ces éléments constructifs à la discussion.

Il passe la parole à Monsieur BOUKERSI qui tient à souligner que cette déclaration n'engage que Monsieur FARGE et non le Groupe et qu'elle ne vient pas en complément de la déclaration de son groupe. Un courrier du Groupe sera communiqué à Monsieur le Maire à ce sujet.

Monsieur le Maire souligne que les déclarations entendues sont constructives et permettent de bâtir le budget. Il en prend acte et invite les adjoints et conseillers municipaux délégués à les saisir pour bâtir le budget que nous voterons le 19 mars. C'est le but du DOB.

Monsieur le Maire prend acte d'une dernière déclaration de Monsieur FARGE qui estime notamment qu'il ne voit pas de grand élan pour réveiller la Ville. C'est donc qu'il reconnaît que la ville était bien endormie.

La préparation de ce budget est contrainte compte tenu de la baisse des recettes : les dotations de l'Etat, la suppression de la taxe professionnelle horizon 2010.

Sur la fiscalité : le choix a été fait de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il ne s'agit pas d'un choix électoral.

Sur l'augmentation de la fiscalité de la METRO : il s'agit de contributions moyennes sur l'agglomération. Les chiffres montrent de faibles répercussions sur les ménages pontois. Elle touchera pour l'essentiel les revenus importants. Il s'agit finalement d'un mécanisme de péréquation et de solidarité.

Sur les précisions que Monsieur FARGE demande par rapport à ce document, il lui propose de les formuler par écrit. Il y répondra.

Sur le travail des ateliers : Monsieur le Maire ne s'est jamais engagé à ce que le DOB ait lieu en atelier. Il a par contre indiqué à plusieurs reprises que le projet de budget y serait présenté et débattu.

Sur la baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement demandée aux services : la qualité du service public est préservée. Des choix politiques seront faits. Ils seront mesurés dans la durée.

Les orientations budgétaires qui se trouvent dans le document servant de base au DOB sont donc tournées vers :

- la fiscalité : ne pas l'augmenter
- l'éducation, le sport, la culture, l'emploi et les politiques autour de la jeunesse
- un soutien important à la vie associative
- une action sociale renouvelée et orientée vers les citoyens et les personnes âgées
- l'amélioration et le renfort des missions des services publics
- les conditions de travail des agents et la revalorisation des salaires

Sur ce dernier point, deux groupes de travail ont été créés : l'un pour mener une réflexion sur le régime indemnitaire, l'autre sur la précarité. Il n'est par exemple pas juste que des agents de service soient dans des situations de salaires incertaines.

Monsieur le Maire revient sur le dossier de réforme de la taxe professionnelle. Il est inquiet car non seulement c'est une ressource qui disparaît mais également la relation historique qui existait entre la collectivité locale et l'entreprise. Il n'est pas sûr que les entreprises soient satisfaites de cette mesure.

En effet, si ce lien n'existe plus, il ne voit pas pourquoi ce serait à la collectivité de se préoccuper du développement économique sur son territoire. Et cela est regrettable car il s'agit de l'emploi de demain et de la vie des familles.

Conséquence : cette réforme ne va-t-elle pas obliger les entreprises à payer de toute façon cette contribution ?

Il faut impérativement maintenir ce lien. C'est ce que s'efforcera de faire la Municipalité (exemple déjà : avec l'achat des Papeteries).

Il passe la parole à Monsieur TOSCANO, premier Maire-Adjoint qui souhaite intervenir sur un point évoqué par Monsieur FARGE : la baisse du budget des associations.

Il ne s'agit pas de les mettre en difficulté mais de redistribuer les montants pour faire bénéficier les enfants de clubs sportifs d'activités par le biais de l'école municipale des sports. Les Présidents de clubs sportifs ont été informés et ont pris acte.

Monsieur le Maire conclut sur le débat d'orientations budgétaires. Le Conseil Municipal en prend acte avec l'ensemble des déclarations qui ont été faites.

DELIBERATION N° 2 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D' JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Dans le cas où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité locale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 2 824

.../...

514,05 €, suivant le tableau ci-après :

| Chapitre | | Inscriptions 2008 | 25% |
|-----------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 209 549,38 | 52 387,35 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 17 280,30 | 4 320,08 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 753 314,18 | 1 438 328,55 |
| 23 | Immobilisations en cours | 5 317 912,34 | 1 329 478,09 |
| | | 11 298 056,20 | 2 824 514,05 |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- *voix pour* : 33
- *voix contre* : 00
- *abstentions* : 00
- *ne prend pas part au vote* : 00

DELIBERATION N° 3 : SUBSTITUTION DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES D'ASSURANCE (FRAIS DE TÉLÉPHONE D'UN ANIMATEUR AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Le 17 janvier 2008, Monsieur BENNOUR, animateur aux activités du périscolaire, s'est fait casser son téléphone portable par un enfant qui chahutait. La responsabilité des parents de l'enfant est engagée mais ceux-ci ont changé de domicile, sans laisser de trace de leur nouvelle adresse. Il a donc été impossible de recourir à leur compagnie d'assurance pour indemniser M. BENNOUR.

Considérant qu'un agent municipal a subi un préjudice dans le cadre de l'exercice de ses missions, il est proposé que la ville se substitue aux organismes d'assurances pour rembourser à M. BENNOUR la valeur d'achat du matériel détruit, soit 497 € TTC, la facture d'origine ayant été produite.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- *voix pour* : 33
- *voix contre* : 00
- *abstentions* : 00
- *ne prend pas part au vote* : 00

DELIBERATION N° 4 : CODE DES MARCHÉS PUBLICS (ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24/03/2005 FIXANT DES PRINCIPES INTERNES DE PASSATION POUR LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE)

Par délibération en date du 24 mars 2005 (délibération numéro 23), la ville de Pont de Claix avait posé des principes internes de passation pour les marchés à procédure adaptée.

Afin de prendre en compte les évolutions portées au code des marchés, intervenues par Décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008, relatif au relèvement de certains seuils et par Décret n°2008-1355 relatif à la mise en oeuvre du plan de relance économique, il est proposé d'annuler la délibération du 24 mars 2005 et de se placer sous le régime général du code des marchés publics en vigueur.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- *voix pour* : 33
- *voix contre* : 00
- *abstentions* : 00
- *ne prend pas part au vote* : 00

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 5 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes :

| Suppressions | N° du poste | Créations |
|---|--------------------|--|
| <i>En italique : ajustement des postes suite à la nouvelle organisation</i> | | |
| <i>Un poste d'attaché au pôle Moyens généraux, responsable des ressources humaines</i> | 116 | <i>Un poste de conseiller socio-éducatif au pôle moyens généraux, adjoint au chef de pôle</i> |
| <i>Un poste de conseiller socio-éducatif, au pôle moyens généraux, chef du service recrutement-mobilité-gestion-formation</i> | 217 | <i>Un poste d'attaché au pôle moyens généraux, chef du service recrutement-mobilité-gestion-formation</i> |
| <i>Un poste d'attaché au secteur sport, service vie sportive</i> | 30 | |
| <i>Un poste d'attaché principal 2ème cl. au secteur éducation</i> | 52 | |
| <i>Un poste de rédacteur au pôle moyens généraux chargé de communication interne</i> | 309-08 | <i>Un poste d'éducateur hors classe des APS au pôle moyens généraux chargé de communication interne</i> |
| <i>Un poste d'éducateur hors cl. Des APS secteur sport, centre aquatique</i> | 19 | |
| <i>Un poste de rédacteur au pôle solidarité & vie de la cité, responsable de l'administration générale et finances du pôle</i> | 313-08 | <i>Un poste de rédacteur chef au pôle solidarité & vie de la cité, responsable de l'administration générale et finances du pôle</i> |
| <i>Un poste de rédacteur au secteur sport</i> | 18 | |
| <i>Un poste de catégorie B au pôle aménagement & développement, animateur développement durable</i> | 316-08 | <i>Un poste de technicien supérieur chef au pôle aménagement & développement, animateur développement durable</i> |
| <i>Un poste de technicien supérieur chef au secteur sport, chef du service patrimoine sportif</i> | 67 | |
| <i>Un poste d'ingénieur au pôle aménagement & développement, responsable du bureau d'études projet urbain et architecture</i> | 319-08 | <i>Un poste d'ingénieur principal au pôle aménagement & développement, chef service aménagement</i> |
| <i>Un poste d'ingénieur principal au secteur urbanisme</i> | 127 | <i>Un poste d'attaché au pôle aménagement & développement, chef du service urbanisme</i> |
| <i>Un poste de la filière technique de catégorie B ou C, au pôle aménagement & développement, projeteur en aménagement et espaces verts</i> | 320-08 | <i>Un poste d'agent de maîtrise principal au pôle aménagement & développement, projeteur en aménagement et espaces verts au service cadre de vie</i> |
| <i>Un poste d'agent de maîtrise principal au secteur cadre de vie</i> | 215 | |
| <i>Un poste de chargé de projets de renouvellement urbain au pôle aménagement & développement</i> | 325-08 | <i>Un poste de technicien supérieur chef chargé de projets de renouvellement urbain au pôle aménagement & développement</i> |

| | | |
|---|-------------|---|
| <i>Un poste de technicien supérieur chef au service cadre de vie</i> | 292 | <i>Un poste d'agent de maîtrise principal au pôle aménagement & développement, chef du service cadre de vie</i> |
| <i>Un poste d'agent de maîtrise principal chargé de la mise en oeuvre de la sécurité au secteur GRH</i> | 269 | <i>Un poste d'adjoint technique principal 1ère cl. chargé de la mise en oeuvre de la sécurité au pôle moyens généraux/ressources humaines</i> |
| <i>Un poste d'attaché principal 1ère cl. Responsable du secteur affaires générales</i> | 121 | |
| <i>Un poste d'ingénieur principal, directeur des services techniques</i> | 132 | |
| <i>Un poste de coordonnateur des agents de service</i> | 274-08 | |
| | À numéroter | 3 postes d'adjoint technique 2ème cl. au pôle aménagement & développement, service cadre de vie |
| | À numéroter | Un poste d'adjoint technique 2ème cl. au pôle aménagement & développement, service cadre de vie, en vue du recrutement d'un travailleur handicapé |
| | À numéroter | Un poste d'adjoint technique 2ème cl. au pôle aménagement & développement, service cadre de vie, poste en surnombre en vue du remplacement d'un agent en longue maladie |
| | À numéroter | Un poste de rédacteur au pôle moyens généraux, service marchés/achat/assistance juridique/assurances |
| | À numéroter | Un poste d'adjoint administratif 2ème cl. au secrétariat du Maire |

Monsieur le Maire précise :

Depuis mars 2008, il y a eu un certain nombre de créations de poste Ville et CCAS pour mettre en oeuvre la nouvelle organisation. Des appels en interne ont été réalisés. Certains postes ont donc été pourvus en interne ce qui entraîne à terme par le transfert d'agent vers ces services la suppression des postes qui ne sont plus pourvus.

Il est proposé aussi la création de 7 postes dont 4 sur l'équipe voirie, postes qui étaient aujourd'hui assurés par des contractuels depuis longtemps. Il est donc proposé dans le cadre de la résorption du travail précaire de créer ces postes pour titulariser les agents et permettre d'atteindre l'engagement municipal : renforcer le nettoyage des voiries et l'entretien des espaces verts.

Une information sera donnée aux pontois dès que possible lorsque l'organisation sera en place afin qu'ils soient informés des modalités.

Il est proposé aussi de créer un poste en vue de pérenniser l'emploi d'un travailleur handicapé, un jeune pontois de la Commune déjà en poste et qui fonctionne très bien.

Il est proposé la création d'un poste de rédacteur pour le nouveau service des Marchés qui a été créé pour avoir une politique organisée, centralisée, coordonnée.

Ce poste aura aussi en charge le suivi de l'exécution des marchés. D'autres questions seront intégrées à ce nouveau service des marchés : le développement durable, la durabilité des produits.

Il est proposé aussi de stabiliser un poste au secrétariat du Maire.

Les postes en italiques correspondent à la nouvelle réorganisation. Le CTP a voté favorablement ces propositions.

Madame RODRIGUEZ estime que les propositions de suppressions sont ambiguës. Elles apparaissent comme des suppressions sèches de postes. Monsieur le Maire la rassure en précisant qu'une suppression est égale à une réaffectation.

Pas d'autres interventions. Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Monsieur FARGE pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **voix pour :** **32** (la Majorité, Mmes Rodriguez, Mounier-Terrot, Cereza, Pech, M. Boukersi (Groupe Pont de Claix voit plus loin) M. Ribot (Groupe un Nouvel Avenir))
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **01** (M. Farge – Groupe Pont de Claix voit plus loin)

DELIBERATION N° 6 : RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL – DÉFINITION DES NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ ET MISE À JOUR DES FILIÈRES

Divers décrets ont été publiés depuis 2002 pour une redistribution du système indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat, sur des mesures transposables à la Fonction Publique Territoriale pour un certain nombre de filières et cadres d'emplois.

Dans le souci d'appliquer la nouvelle réglementation et de repréciser la fonction remplie par le régime indemnitaire dans la rémunération des agents de la collectivité, une négociation a été menée avec les syndicats et a abouti à fixer ou à réaffirmer les principes suivants :

- existence d'un seuil minimal de régime indemnitaire pour chacune des trois catégories statutaires d'agents
- existence de montants de régime indemnitaire spécifiques à l'exercice de certaines responsabilités ou fonctions, ainsi qu'à l'exercice des missions habituelles dans le cadre de sujétions particulières
- réduction des écarts entre filières
- maintien des acquis antérieurs en cas de situation nouvelle défavorable.

Pour faire suite à la réorganisation des services, il est proposé de revoir le régime indemnitaire avec qui avait été mis en place par délibération du 24 mars 2005 et suivantes et de se prononcer sur sa mise en conformité dans le cadre de ces orientations (coût supplémentaire estimé de 120 000 €.)

Ainsi, il est proposé :

- de confirmer les propositions faites par la Municipalité sur les objectifs généraux assignés au régime indemnitaire.
- de fixer, sur la base de ces orientations, les éléments et les conditions d'attribution du régime indemnitaire du personnel à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions suivantes et notamment :
 - Un régime de base minimal, propre à chaque catégorie statutaire d'agents

Ce régime est fixé à un minimum mensuel de (montants bruts) :

Agent de catégorie A : 205,25 €
Agent de catégorie B : 180,16 € au lieu de 161,96 €
Agent de catégorie C : 161,78 € au lieu de 131,47 €.

- Un régime lié au niveau de responsabilité occupé, aux fonctions exercées ou aux sujétions de son emploi ;
 - Trois niveaux de responsabilité ont été retenus :
 - ✓ (1) Chef de pôle
 - ✓ (2) Adjoint au chef de pôle, chef de service, chargé de fonction auprès des chefs de pôle ou du Directeur général adjoint
 - ✓ (3) Coordonnateur, chef d'équipe

Les montants mensuels associés sont les suivants (montants bruts):

- ✓ (1) Chef de pôle : 343 €
 - ✓ (2) Chef de service, chargé de fonction auprès des chefs de pôle ou du Directeur général adjoint : 166 €
 - ✓ (2) Adjoint au chef de pôle: 166 + 29 = 195 €
 - ✓ (3) Coordonnateur, chef d'équipe : 80 €
- Les agents occupant à titre habituel des fonctions d'une catégorie supérieure bénéficieront d'un montant mensuel brut de 80 €.
 - D'autre part, un agent remplaçant, pendant une durée de trois mois minimum, un collègue occupant des fonctions d'un niveau supérieur, en plus de ses fonctions habituelles, verra son régime indemnitaire lié aux fonctions porté au niveau de celui du collègue remplacé.
 - Enfin, la prime liée aux fonctions de correspondant informatique est fixée à un montant mensuel brut de 80 €.

- Un régime lié aux sujétions de l'emploi occupé :

- un agent exerçant à titre habituel ses fonctions suivant des horaires décalés, variables ou incluant une coupure importante dans la journée bénéficiera d'un montant mensuel brut de 40€, cumulable avec le montant du régime de base de la catégorie statutaire ainsi qu'avec l'éventuel régime lié aux fonctions.

- Certains agents sont amenés à travailler régulièrement les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée réglementaire du travail (moyenne hebdomadaire de 35 heures ou cycle annuel correspondant). Une bonification est accordée à ces agents. Elle peut faire l'objet, selon les nécessités de service, d'une récupération à raison de 50% des heures réelles effectuées ou du paiement d'une indemnisation, par le biais du régime indemnitaire propre à chaque grade, d'un montant brut de 40€ jusqu'à 4 heures de travail effectué et de 70€ au-delà de 4 heures.

Il est également proposé de fixer les modalités d'attribution des primes communes aux différentes filières sur les nouvelles dispositions du régime indemnitaire.

Après cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire est encadré par les textes et qu'il est le principal levier de la politique salariale des collectivités territoriales. Le traitement indiciaire quant à lui ne peut être négocié.

Le régime indemnitaire est versé après 4 mois de service (titulaires et non titulaires).

La mise à jour proposée au conseil répond à 3 objectifs :

- relever le pouvoir d'achat des catégories C et B.
- mettre en phase le régime indemnitaire avec la nouvelle organisation
- tenir compte des nouveaux cadres d'emplois issus des textes réglementaires et se mettre en conformité. depuis la dernière délibération de 2005

Il rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur la question du régime indemnitaire pour faire des propositions à la municipalité d'évolution des régimes indemnitaires.

Les premières réunions seront consacrées à la mise en place d'un cadre pour définir des principes de solidarité et d'égalité. Elles seront suivies de réunions tripartites : organisations syndicales, représentants du personnel et élus de la Ville.

Madame RODRIGUEZ regrette que les élus de la minorité ne soit pas associés à cette réflexion par exemple lors d'un atelier.

Monsieur le Maire précise que la discussion se fera lors des conseils municipaux.

Pas d'autres observations,

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 7 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – RENFORTS

Il est proposé les renforts suivants :

| Secteur | Poste et durée | Motif | Nature des fonctions | Niveau de recrutement | Niveau de rémunération |
|------------------------------------|--|---|---|---|-------------------------------------|
| Service Information/ Communication | temps plein du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 | Surcroît de travail | Conception et suivi de l'agenda 2009 de Pont-de-Claix | Expérience souhaitée dans le domaine de la communication et maîtrise des outils informatiques | Attaché territorial IB 703 – IM 584 |
| Service Action culturelle | 1 temps plein sur trois mois du 1er mars 2009 au 31 mai 2009 | Développement et démocratisation des politiques culturelles | Continuité de la mission de conseil et d'assistance à l'autorité territoriale : - Diagnostic des actions culturelles, - proposition d'actions culturelles, - recherche d'acteurs culturels - élaborer le budget - proposer un plan de communication de la politique culturelle | Expérience souhaitée dans le domaine de la culture | Attaché IM 635 |

Sur le poste au service action culturelle : le travail sera présenté aux élus de la majorité, puis au conseil municipal afin que la population soit informée. Il pourra être également en tant qu'expert aux ateliers qui le souhaitent.

Observations des Groupes Politiques : Monsieur FARGE demande un vote séparé.

Pour le poste au service information communication :

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

Pour le poste au service culturel : Monsieur FARGE (Groupe Pont de Claix voit plus loin) ne prend pas part au vote

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour : 32 (la Majorité, Mmes Rodriguez, Mounier-Terrot, Cereza, Pech, M. Boukersi (Groupe Pont de Claix voit plus loin) M. Ribot (Groupe un Nouvel Avenir))

- voix contre : 00

- abstentions : 00

- ne prend pas part au vote : 01 (M. Farge)

DELIBERATION N° 8 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT RELATIVE À DES ACTIONS DE FORMATION AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Afin de compléter son offre de formation, le CNFPT organise des actions de formation moyennant une participation financière de la collectivité. Les actions visées peuvent revêtir des formes diverses dont : actions intra, actions inter-intras, journées d'étude, formations catalogue pour lesquelles une participation financière est prévue.

Les tarifs applicables aux stages payants du CNFPT sont revus annuellement et annexés à la convention à chacune de ses reconductions.

Il est proposé la signature de cette convention signée pour une durée d'un an, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et reconductible par voie expresse pour une période supplémentaire d'un an.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- *voix pour* : 33
- *voix contre* : 00
- *abstentions* : 00
- *ne prend pas part au vote* : 00

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur ROZIERES Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 9 : REVALORISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU FOYER MUNICIPAL

Il est rappelé à l'assemblée que le Foyer Municipal est mis à disposition des associations locales ou des groupements déclarés qui en font la demande pour l'organisation de bals ou cérémonies diverses.

Les tarifs actuels ont été fixés par la délibération N°26 du 28 mars 2002. Il est proposé de revaloriser ces tarifs.

Il est proposé de les revaloriser à compter du 1er février 2009 et ce, jusqu'à nouvelle revalorisation comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|-----------|------------------|
| Location de la grande salle | = 1 000 € | au lieu de 762€ |
| Caution de la salle | = 500 € | au lieu de 457 € |
| Location de la cuisine avec vaisselle | = 150 € | au lieu de 76 € |
| Caution de la cuisine avec vaisselle | = 45 € | idem |

Par dérogation, la location de la salle sera gratuite pour toutes les associations pontoises exerçant une activité en direction des habitants de Pont de Claix et pour les entreprises et organismes dont le siège se situe sur le territoire de la commune.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- *voix pour* : 33
- *voix contre* : 00
- *abstentions* : 00
- *ne prend pas part au vote* : 00

SPORT

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 10 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UN CLUB SPORTIF (ABIMPC)

L'ABIMPC organise depuis plusieurs années les 24h mixte pétanque. Cette manifestation d'ampleur nationale qui se déroule les 6,7 et 8 février 2009 nécessite une logistique importante. La ville soutient activement cette manifestation.

Il est proposé le versement d'une subvention de 2 750 €.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité

- **voix pour** : 33
- **voix contre** : 00
- **abstentions** : 00
- **ne prend pas part au vote** : 00

DELIBERATION N° 11 : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNÉE 2009

La Commune apporte son soutien à des associations qui ont pour objet le développement du sport sur la commune. Afin de leur permettre de poursuivre leur action sans rupture financière, il est proposé avant le vote du Budget Primitif 2009 l'attribution aux associations bénéficiaires d'un acompte d'un montant égal à la moitié de la subvention de fonctionnement qui leur a été accordée en 2008.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Les montants suivants sont proposés soit 50 % de subvention 2008. Le montant définitif de la subvention accordée à ces coopératives scolaires au titre de l'année 2009 sera fixé par le Conseil Municipal après le vote du Budget Primitif.

| ORGANISMES SUBVENTIONNES | REALISE 2008 | ACOMPTE 2009 (égal à 50 % de l'aide 2008) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| TWIRL DANSE PONT DE CLAIX | 2400 € | 1200€ |
| AS BOULISTE | 24000 € | 12000 € |
| KARATE CLUB PONTOIS | 2000 € | 1000 € |
| HANDBALL CLUB PONTOIS | 18000 € | 9000 € |
| AMICALE GYMNIQUE | 13300 € | 6650 € |
| US 2 PONTS | 36000 € | 18000 € |
| FC PONT DE CLAIX | 26000 € | 13000 € |
| ABIMPC | 2800 € | 1400 € |
| PONT DE CLAIX GUC WATERPOLO | 31000 € | 15500 € |
| JUDO CLUB PONTOIS | 2500 € | 1250 € |
| AS FUTSAL | 1500 € | 750 € |
| TOTAL | 158 000 | 79 000 |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

CULTURE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 12 : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – ANNÉE 2009

Il en est de même pour les associations culturelles comme suit :

| ORGANISMES SUBVENTIONNES | REALISE 2008 | ACOMPTE 2009 (égal à 50 % de l'aide 2008) |
|--|---------------------|--|
| Arc-en-cielles | 300 € | 150 € |
| Club Franco-Allemand | 200 € | 100 € |
| Comité de soutien aux réfugiés algériens | 150 € | 75 € |
| Du Fil à Retordre | 100 € | 50 € |
| Espace théâtre Jacques Copeau | 5 450 € | 2 725 € |
| Les Amis de la vallée de la Gresse | 400 € | 200 € |
| M.R.A.P. | 500 € | 250 € |
| Musique Espérance Solidarité | 200 € | 100 € |
| NTODEM Le Pont | 400 € | 200 € |
| TOTAL | 7 700 € | 3 850 € |

Pas d'observation des Groupes Politiques**Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)****VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : Monsieur ROZIERES Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 13 : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES – ANNÉE 2009

Il en est de même pour les associations patriotiques comme suit :

| ORGANISMES SUBVENTIONNES | REALISE 2008 | ACOMPTE 2009 (égal à 50 % de l'aide 2008) |
|---|---------------------|--|
| ANAAMOS : Anciens et Amis du Maquis de l'Oisans | 550 € | 275 € |
| ANACR : Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants (ANACR) | 100 € | 50 € |
| ANACR : Les Amis de la Résistance | 440 € | 220 € |
| FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie | 500 € | 250 € |
| Souvenir Français | 100 € | 50 € |
| UMAC : Union des Mutilés Anciens Combattants | 400 € | 200 € |
| TOTAL | 2 090 € | 1 045 € |

Pas d'observation des Groupes Politiques**Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)**

CULTURE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 14 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PLANÈTE POLAIRE POUR ACCUEILLIR L'EXPOSITION PHOTO DE M. CHRISTIAN MOREL PHOTOGRAPHE

L'Année Polaire Internationale 2007-2008 est un vaste projet environnemental de l'association *Planète Polaire* et soutenu par l'Organisation Météorologique Mondiale. Il rassemble des chercheurs de 60 nations qui ont été amenés à réaliser, dans les espaces arctique et antarctique, des programmes scientifiques sur le système climatique et environnemental de la planète.

Planète Polaire est une association à but non lucratif qui mène un travail de sensibilisation aux changements climatiques et environnementaux de la planète.

Dans le cadre de ce projet, le photographe isérois Christian Morel a été invité à suivre les chercheurs dans leurs activités, l'objectif étant de créer un vaste fonds photographique polaire mais surtout de témoigner de l'importance et du sens du travail accompli par une exposition de ses photos.

Le coût du financement de l'exposition est particulièrement important. Christian Morel est à la recherche de financement pour l'impression de ces photographies (70 clichés de 1,20m x 0,80m). M. Morel a proposé à la Ville de Pont de Claix d'être partenaire de l'exposition par le biais d'une subvention accordée à l'association Planète Polaire.

Il est proposé le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Planète Polaire dans le cadre de son travail de sensibilisation aux changements climatiques et environnementaux de la planète.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

JEUNESSE – EMPLOI DES JEUNES

Rapporteur : Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 15 : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION À UNE STAGIAIRE CHARGÉE D'UNE MISSION AU POINT INFORMATION JEUNESSE

Il est proposé de faire appel à une stagiaire actuellement étudiante en première année de carrière sociale option gestion urbaine au sein de l'IUT2 de Grenoble, afin de mener à bien un diagnostic qualitatif et quantitatif auprès des jeunes Pontois dans le cadre des missions du PIJ. Cette mission, d'une durée de quatre mois, se déroulera de février à juin 2009.

Au vu de la durée de la mission confiée à cette stagiaire et du niveau de qualification de cette dernière, il est proposé de lui attribuer une gratification d'un niveau mensuel équivalant à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité sociale (valeur au 1^{er} janvier 2009). Cette gratification mentionnée par la convention de stage entre la Ville et l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, lui sera versée en fin de stage sur présentation d'un rapport.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

**DELIBERATION N° 16 : CONVENTION VILLE / ASSOCIATION MISSION LOCALE SUD ISÈRE
POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009**

Suite à l'ouverture de la Maison pour l'Emploi, une nouvelle convention relative aux locaux et aux moyens matériels a été signée entre la ville et l'association Mission Locale Sud Isère en juin 2006.

La subvention de fonctionnement annuelle que la ville accorde à l'association doit faire l'objet d'une décision distincte, conformément à l'article 4 de la convention du 29 juin 2006.

Conformément à l'article 2- de cette convention, la subvention de fonctionnement accordée par les communes adhérentes comprend :

- une part fixe pour contribuer aux charges locatives de l'association qui ont été fixées pour 3 ans par la convention de mise à disposition de moyens du 29 juin 2006

- une part variable proportionnelle à la population (recensement 1999 actualisé en 2007 : 11 631 habitants), cette part étant évaluée chaque année en concertation avec les communes du canton de Vif adhérentes à la Mission locale, sur la base du budget présenté par la Responsable du site.

Il est proposé d'arrêter le montant de la subvention au titre de l'année 2009 comme suit

- Part fixe : 8 100 €

- Part variable : 5,865 € par habitant, soit 68 216 €

Soit un montant total de 76 316 €.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention financière, le montant de l'aide annuelle dépassant les 23 000 € au delà duquel il faut passer convention.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

**DELIBERATION N° 17 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉFECTION DES ATELIERS
D'INSERTION**

Les locaux mis à la disposition des ateliers d'insertion par la ville dans la ZI des Iles au 14 rue Aristide Bergès hébergent actuellement les Ateliers Marianne. Ils nécessitent des travaux de rénovation et en particulier de mise en conformité sur le plan des normes de sécurité.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 135 000 € TTC. L'inscription des crédits nécessaires sera proposée dans le projet de Budget primitif 2009.

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels (notamment le Conseil général de l'Isère et le Conseil régional Rhône-alpes).

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Madame GRILLET, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 18 : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2008 / 2009

La Commune apporte son soutien aux coopératives scolaires des écoles. Afin de leur permettre de poursuivre leur action sans rupture financière, il est proposé avant le vote du Budget Primitif 2009 l'attribution aux associations bénéficiaires d'un acompte d'un montant égal à la moitié de la subvention de fonctionnement qui leur a été accordée en 2008.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente,

Les montants suivants sont proposés soit 50 % de subvention 2008. Le montant définitif de la subvention accordée à ces coopératives scolaires au titre de l'année 2009 sera fixé par le Conseil Municipal après le vote du Budget Primitif.

| ORGANISMES SUBVENTIONNES | REALISE 2008 | ACOMPTE 2009 (égal à 50 % de l'aide 2008) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| Elémentaire du BOURG | 992,00 € | 496,00 € |
| Elémentaire du TAILLEFER | 710,00 € | 355,00 € |
| Maternelle du COTEAU | 992,00 € | 496,00 € |
| Elémentaire ILES de MARS | 2 073,00 € | 1 037,00 € |
| Maternelle ILES de MARS | 826,00 € | 413,00 € |
| Elémentaire VILLANCOURT | 2 591,00 € | 1 296,00 € |
| Maternelle VILLANCOURT | 587,00 € | 294,00 € |
| Elémentaire JEAN MOULIN | 1 879,00 € | 940,00 € |
| Maternelle JEAN MOULIN | 1 740,00 € | 870,00 € |
| Maternelle 120 TOISES | 503,00 € | 252,00 € |
| Maternelle BLANCHE NEIGE | 869,00 € | 435,00 € |
| Maternelle OLYMPIADES | 1 042,00 € | 521,00 € |
| Total | 14 804,00 € | 7 405,00 € |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 19 : CONVENTION VILLE / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE) – ANNÉE SCOLAIRE 2008 / 2009

Le projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité déposé par la Ville de Pont de Claix auprès de la DDASS a reçu un avis favorable du Comité Départemental pour l'année scolaire 2008/2009.

Ce projet s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire. Les objectifs sont de :

- Favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes qui ne trouvent pas dans leur environnement tout l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.
- Mettre en place un partenariat avec les établissements scolaires des élèves concernés par ces actions et particulièrement avec les enseignants.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Prendre en compte le rôle des parents dans l'accompagnement à la scolarité. L'implication de ces derniers dans le dispositif d'accompagnement scolaire doit se traduire par des actions concrètes élaborées en amont de la mise en place des projets en les associant dès l'origine.

Dans le cadre d'un financement concerté entre les différents partenaires, l'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble se fera au moyen d'une Prestation de Service. Dans la limite des crédits disponibles, la prestation de service est égale à 30 % des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire concernée, sous réserve de non dépassement du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur HAVRE, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 20 : ACOMPTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À VERSER AUX ASSOCIATIONS D'ACTION SOCIALE – ANNÉE 2009

Un acompte de 50 % de la subvention 2008 est proposé également aux associations d'action sociale comme suit :

| ORGANISMES SUBVENTIONNES | REALISE 2008 | ACOMPTE 2009 (égal à 50 % de l'aide 2008) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| CLUB DU TEMPS LIBRE | 5.600 € | 2.800 € |
| U.N.R.P.A. | 4.500 € | 2.250 € |
| TOTAL | 10 100 | 5 050 |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 21 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A VERSER A LA FONDATION DE FRANCE POUR VENIR EN AIDE AUX POPULATIONS SINISTRÉES DU SUD OUEST DE LA FRANCE

Suite à la tempête du 24 janvier dernier qui a affecté les départements du sud ouest de la France occasionnant des dégâts considérables et dans la limite des crédits ouverts au budget 2008, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation de France pour l'aider à mener à bien ses actions en faveur des populations sinistrées.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

| |
|--|
| <p align="center">URBANISME – RESEAUX - TRANSPORTS - VOIRIE</p> |
|--|

| |
|--|
| <p align="center">Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint</p> |
|--|

DELIBERATION N° 22 : NUMÉROTATION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Le chantier de la nouvelle gendarmerie arrivant à terme, il convient à présent de procéder à la numérotation de cet établissement qui accueille à la fois des logements et des bureaux. La nouvelle gendarmerie sera adressée au numéro 7 rue du 19 mars 1962.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 23 : LOCAL 8 RUE DU CANAL DU DRAC (ZAC CENTRE BOURG) – DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Par délibération du 18 décembre 2008, la Commune a procédé à l'acquisition d'un local commercial situé 8 rue du Canal du Drac, cadastré section AH n° 560.

La Commune souhaitant y transférer le service des Affaires Générales, il est aujourd'hui nécessaire de prévoir le changement de destination de ce local commercial en service public.

Il convient donc d'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 24 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE RÉGIE DE L'EAU

Dans le cas où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité locale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits alloués sur l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 136 920,64 euros, suivant le tableau ci-après :

| Chapitre | Inscription 2008 | 25 % |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| 21 – Immobilisations corporelles | 126 051,00 | 31 512,75 |
| 23 – Immobilisations en cours | 421 631,55 | 105 407,89 |
| | 547 682,55 | 136 920,64 |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 25 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT

Il en est de même pour le budget de la régie de transport. Il est proposé d'autoriser avant le vote du budget primitif 2009, l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits alloués sur l'exercice 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 13 989,69 euros, suivant le tableau ci-après :

| Chapitre | Inscription 2008 | 25 % |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| 21 – Immobilisations corporelles | 55 958,74 | 13 989,69 |
| | 55 958,74 | 13 989,69 |

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

| |
|--|
| DEVELOPPEMENT DURABLE Rapporteur : Monsieur YAHIAOUI, Conseiller Municipal Délégué |
|--|

DELIBERATION N° 26 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Les communes de Pont de Claix et d'Echirolles hébergent la dernière population de crapauds calamites de la région grenobloise. Ce crapaud est classé espèce protégée.

A Pont de Claix la zone concernée est située au Nord du territoire, sur les terrains de Becton Dickinson, dans la continuité de leur parking.

En 2005, La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ayant alerté Pont de Claix et Echirolles, il a été mis en place, en collaboration avec les communes, un plan d'urgence consistant à sauver cette population par la création et l'alimentation en eau de mares artificielles. L'espèce a ainsi pu être préservée avec une viabilité intéressante.

Afin de pérenniser l'espèce et ceci malgré les projets urbains du secteur (SDIS, extension du parking de Becton...), la LPO a réalisé, en 2006, une étude scientifique du territoire vital.

En 2007, la Ville a de nouveau apporté son aide matérielle à la LPO : prêt d'un tractopelle afin de recreuser des marres, fourniture d'eau pour les alimenter.

En novembre 2008, le Maire et M. YAHIAOUI ont rencontré la LPO qui leur a présenté le plan de conservation de la population de crapauds calamites. Suite à cette rencontre il est demandé à la Ville de Pont de Claix un soutien financier pour la mise en oeuvre de ce plan, pour l'année 2008, d'un montant de 2 333 euros

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 27 : APPROBATION DU PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATIF – PLAN D'ACTIONS

Le PDA à l'échelle communale (Plan de Déplacements Administratifs) est un ensemble de mesures visant à réduire la part de la voiture dans les déplacements générés par les agents communaux, à la fois par les trajets domicile travail et les déplacements professionnels, en encourageant les développements des modes de transports alternatifs et en limitant le déplacement des agents.

Suite à une enquête « déplacements » réalisée auprès de l'ensemble du personnel communal et une analyse de l'offre transport existante sur le territoire, un groupe de travail composé d'agents volontaires et piloté par la mission Développement Durable, a proposé des actions et un fonctionnement pour le PDA.

Ce travail a été validé, après quelques adaptations mineures, par un groupe de pilotage composé d'élus.

Les résultats attendus du PDA peuvent être des avantages économiques (par l'optimisation de la flotte automobile par exemple), sociaux (par une amélioration du coût et du confort des trajets), et environnementaux (par une réduction des gaz à effet de serre). Il ne s'agit pas de forcer les agents à changer leurs habitudes, mais de les inciter à s'interroger sur leurs habitudes et à en adopter de nouvelles quand cela est possible.

Certaines actions de ce plan seront mises en œuvre dès le début de l'année 2009 (action en priorité 1), d'autres nécessiteront plus de temps pour être finalisées et éventuellement confirmées (priorité 2, 3 et 4).

Plan d'actions proposés :

| TRANSPORTS EN COMMUN | PRIORISATION |
|--|---------------------|
| Participation financière aux abonnements de transports en commun (50 % du coût) | 1 |
| Tickets de bus à disposition dans les services pour les déplacements professionnels | 1 |
| Adaptation des horaires de travail pour les agents ayant peu d'offre en transports en commun | 2 |
| Création d'une navette ville de ramassage des agents (voir une éventuelle utilisation commune avec des entreprises pontoises) | 2 |
| MODES DOUX (marche et vélo) | PRIORISATION |
| Augmentation des vélos de service à disposition (vélos de qualité) dont vélos électriques (avec un système de réservation facilitant l'utilisation « état des lieux utilisation ») | 1 |
| Aménager certains vélos de service avec des sacs, remorques ou tricycle afin de transporter du matériel | 1 |
| Mise en place d'un agent référent « vélo de service », en charge notamment de l'entretien | 1 |
| Participation financière à l'abonnement Métro-Vélo (50 % du coût) | 1 |
| Améliorer l'état des pistes cyclables notamment en les sécurisant (lumières, barrières de protection...) | 1 |
| Installer plus de garages à vélo sur la commune (dans les écoles, dans le secteur Grand Galet...) | 1 |
| Participation à l'achat d'un « kit sécurité » (gilet fluo, casque, attache pantalon...) (50 % du coût) aux utilisateurs en contrepartie signature d'une charte d'engagement à utiliser régulièrement le vélo | 1 |
| Tickets de bus à disposition en cas d'intempéries | 2 |
| Organiser des formations à l'utilisation du vélo | 2 |
| Prêt de vélo individuel (test d'un mois avant engagement) en contrepartie signature d'une charte d'engagement à l'utiliser régulièrement | 2 |
| Aménager des vestiaires (voir des douches) dans les équipements municipaux et à proximité des éventuelles bornes de location créées | 3 |
| Participation financière à l'achat de vélo électrique personnel | 4 |
| COVOITURAGE | PRIORISATION |
| Création d'une liste d'agents intéressés par le covoiturage | 1 |
| Mise en réseau par un agent « référent PDA » des agents intéressés par le covoiturage | 1 |
| Création de places réservées aux covoitureurs sur le domaine privé de la Ville (ex. : parking des services techniques) | 2 |
| Adaptation des horaires de travail possible pour les covoitureurs | 2 |
| Mise en réseau des agents intéressés par le covoiturage avec les salariés des entreprises pontoises | 2 |
| Participation financière aux covoitureurs | 2 |
| AUTRES | PRIORISATION |
| Garantir le retour d'urgence à domicile pour les agents n'ayant pas utilisé leur voiture (prêt d'un véhicule de service, remboursement d'un taxi, utilisation de la navette si existante...) | 1 |
| Prévoir un véhicule de service pour les agents se déplaçant en groupe et régulièrement (ex. : agents travaillant au centre aéré) | 1 |
| Création d'un groupe de réflexion sur l'utilisation du parc véhicules ville (composé d'utilisateurs) – État des lieux des usages | 1 |
| Achat de véhicules de services électriques | 2 |
| Participation financière de l'employeur pour l'achat personnel de véhicule électrique | 4 |
| PROPOSITIONS AUX TRANSPORTEURS et/ou AUTRES PARTENAIRES | PRIORISATION |
| Demander l'installation d'une borne de prêt Métro-Vélo à Pont de Claix ainsi que dans l'ensemble des parcs relais de l'agglomération | 1 |
| Demander au SMTC la création d'une ligne de bus desservant les quartiers ouest et sud de la commune | 1 |
| Demander l'augmentation de fréquence et l'aménagement d'horaires à la SNCF, VFD, Transisère et la TAG (ouverture des lignes plus tôt le matin) | 1 |
| Demander la création de parc relais dans les communes du sud de l'agglomération (Vizille...) | 1 |

Observations des Groupes Politiques :

Monsieur DE MURCIA Conseiller Municipal Président des Verts fait la déclaration suivante :

« Nous ville soucieuse de préserver notre environnement et de lutter contre la pollution se lance dans la mise en place d'un Plan de Déplacement Administratif.

Parce que promouvoir des pratiques de déplacements plus citoyennes c'est donner l'exemple....

Le PDA : derrière ce nom complexe se cache une volonté simple de la ville : réduire l'impact environnement (rejets de gaz à effet de serre, consommation de carburant...) des déplacements générés par l'activité de la mairie. Mettre en place un PDA, c'est agir pour préserver la qualité de notre cadre de vie et conserver un environnement urbain sain.

La ville en proposant aux agents un ensemble de mesures destinées à favoriser l'utilisation des moyens de transport alternatifs, souhaite aussi inciter les entreprises à initier leur propre démarche. Par cette démarche d'ensemble, c'est une certaine conception de la ville et de son visage futur que nous construisons ensemble, en cohérence dans l'élaboration futur de notre agenda 21. Les Verts se félicitent de cette avancée et cela sera utile pour toute notre agglomération grenobloise. C'est une rupture nette et assumée avec la logique d'antan » .

Pas d'autres observations des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

| |
|---|
| CIMETIERES Rapporteur : M. le Maire |
|---|

DELIBERATION N° 28 : TARIFS DES CONCESSIONS «CIMETIÈRES » - ANNÉE 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs des concessions dans les cimetières, pour procéder à une actualisations des tarifs existants en fonction du taux de l'inflation, et d'augmenter les concessions traditionnelles de 50 ans afin d'inciter les usagers à opter pour des concessions de plus courtes durées.

Il est proposé également d'approuver de nouveaux tarifs pour les petites concessions du secteur cinéraire.

Par délibération en date du 04 octobre 2007, les tarifs applicables au 01/01/2008 étaient les suivants :

| Concessions traditionnelles | Concessions avec entourage | Cases au columbarium (portes non personnalisables, ou renouvellement) | Cases au columbarium (portes personnalisables) |
|-----------------------------|----------------------------|---|--|
| 15 ans : 135 € | 15 ans : 1135 € | 15 ans : 82 € | 15 ans : 143 € |
| 30 ans : 218 € | 30 ans : 1218 € | 30 ans : 201 € | 30 ans : 262 € |
| 50 ans : 463 € e | 50 ans : 1463 € | | |

Il est proposé de fixer les prix des nouvelles concessions dans les cimetières comme suit avec application à compter du 1er mars 2009.

| Concessions traditionnelles | Concessions avec entourage | Cases columbarium (portes non personnalisables, ou renouvellement) | Cases columbarium (portes personnalisables) | Emplcts secteur cinéraire |
|-----------------------------|----------------------------|--|---|---------------------------|
| 15 ans : 138 € | 15 ans : 1138 € | 15 ans : 84 € | 15 ans : 147 € | 15 ans : 180 € |
| 30 ans : 224 € | 30 ans : 1224 € | 30 ans : 206 € | 30 ans : 269 € | 30 ans : 300 € |
| 50 ans : 575 € | 50 ans : 1475 € | | | |

Ces tarifs restent les plus bas de l'agglomération. Les pontois se tournent vers des concessions de courte durée.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

Rapporteur : M. le Maire :

DELIBERATION N° 29 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE

La réorganisation territoriale décidée par le SDIS indique que les centres de secours de Pont-de-Claix et d'Echirolles seront réunis dans un seul et même centre à Echirolles baptisé "sud-agglomération".

La municipalité de Pont-de-Claix est attachée à la présence des pompiers sur son territoire, c'est vrai. Mais, plus décisif encore, la manière dont se déroule le transfert aujourd'hui ne nous invite pas à l'optimisme. Dans ces conditions, nous ne pensons pas que l'opération de regroupement puisse être réalisée dans les délais impartis au risque de créer un fossé encore plus grand entre SPV et SPP dont personne ne sortira gagnant, en particulier le service public. Le centre de secours de Pont-de-Claix doit rester. Ce n'est pas seulement parce que nous voulons défendre le service public de proximité sur le territoire communal, c'est aussi parce que la nécessité est réelle au regard des exigences de la politique d'incendie et de secours.

Notre centre de secours est reconnu pour ses 2500 sorties par an. L'efficacité de ses interventions est unanimement saluée.

Notre centre de secours permet une complémentarité extrêmement rare entre professionnels et volontaires qui se respectent, s'estiment et travaillent ensemble dans une parfaite entente.

Notre centre de secours permet aujourd'hui une intervention rapide et professionnelle sur la question des risques technologiques, très présents à Pont-de-Claix.

Notre centre de secours peut évoluer dans ses missions, notamment au sud de l'agglomération.

Le nouveau centre de secours « sud-agglomération » ne peut pas relever ces défis. La logique impose aujourd'hui d'annuler la décision de regroupement des centres de Pont-de-Claix et Echirolles pour la sauvegarde d'une réelle qualité du service d'incendie et de secours.

Le conseil municipal émet un vœux. Celui-ci doit être porté par toute la population: Notre centre de secours et nos pompiers doivent rester!

Nous croyons à l'efficacité et à la proximité d'un service public performant. Nous savons que l'idée de la création du centre de secours « sud-agglomération » était issue directement de cette volonté. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que ce projet ne peut pas répondre à un certain nombre de défis sur le territoire. Les a priori et les différents ont pris le dessus. Il est donc de la responsabilité des élus de remettre en marche le dialogue et la réflexion sur la carte des zones d'action des centres de secours, singulièrement au sud de l'agglomération grenobloise et en ayant à l'esprit les spécificités de ces territoires et notamment le danger dû à la présence d'activités pouvant générer des risques technologiques ou naturels.

Observations des Groupes Politiques : DEBAT

Monsieur le Maire ouvre le débat : l'objet de ce vœu n'est pas de faire le procès de qui que ce soit mais de se positionner pour l'avenir.

Pourquoi aujourd'hui ? Car il apparaît nécessaire et impératif de maintenir le centre de secours sur la commune.

3 remarques :

- pour qu'un centre fonctionne, il faut que l'effectif soit suffisant. C'est le cas actuellement avec les effectifs du centre de Pont de Claix : 49 pompiers volontaires, 13 sapeurs-pompiers professionnels.

Il a réalisé plus de 2 000 interventions en 2008. Ce centre fonctionne bien. Il n'a pas de problème d'effectif, les professionnels assurant la sécurité avec les sapeurs pompiers volontaires.

Elle participe à la couverture des risques pour un secteur géographique donné avec la collaboration des autres centres de secours et avec les entreprises chimiques de la Commune (collaboration historique sur la Commune).

- l'organisation de la sécurité civile a un coût. Le Centre de Secours est constitué en majorité de volontaires et compte tenu de son mode d'organisation, il ne participe pas à l'inflation du déficit public et c'est un point positif pour la collectivité.
- l'emplacement géographique fait de la caserne un point stratégique central de couverture des risques :

Il est desservi par les grands axes autoroutiers. Situé au porte de l'Oisans, les secours peuvent rejoindre l'agglomération grenobloise rapidement.

Exemple : il arrive que les pompiers de la caserne soient appelés pour aller aux Deux Alpes ou dans l'Oisans par manque de personnel dans les casernes environnantes sur ce secteur géographique.

Le centre assure la sécurité des biens et des personnes au regard des risques technologiques qui existent sur la Commune.

L'emplacement choisi au Sud de l'agglomération ne semble pas judicieux par rapport à ce risque. Si l'on envisage un accident chimique avec dégagement de gaz toxique, les secours se doivent d'arriver pour leur sécurité « dos au vent », conformément à la réglementation. Cela veut dire qu'en cas de vent soufflant du sud vers le nord, ils se présenteront face au vent mettant en danger les forces de secours ou les mettant dans l'impossibilité d'accéder au sinistre.

La construction du nouveau casernement est certes une nécessité pour le Sud de l'agglomération mais son emplacement va poser des difficultés pour les interventions vers Pont de Claix : difficulté d'accès par l'autoroute, bouchon etc.

Autre point : la mixité « volontaires / professionnels » : elle a toujours fonctionné. C'est une particularité historique. Donc pourquoi casser cet équilibre ? Le centre de Pont de Claix est basé largement sur le volontariat et sur la volonté de servir la population sans contrepartie. Cette organisation fonctionne bien.

Or, le nouveau centre risque d'écraser cette culture du volontariat. La place des volontaires sera moins importante. Que deviendront-ils ? Vont-ils être remplacés par des professionnels ?

Le maintien du centre de secours n'est pas une question électorale. La Commune ne peut eu égard au risque chimique et aux contraintes imposées se passer d'un casernement.

Supprimer le centre de secours, cela voudrait dire que le risque sur la Commune a disparu. Or, la plateforme est bien là.

Monsieur le Maire souhaite que ce vœu soit porté par la population. Des registres seront mis à sa disposition dans les points d'accueils des services municipaux.

Enfin, la municipalité n'est pas opposé à l'évolution du périmètre des secours et à un centre au Sud. Mais, il faut maintenir la couverture des risques à Pont de Claix. Cela passe par le maintien sur la Commune de son centre.

Il estime enfin en tant que Maire que la départementalisation ne doit pas empêcher la défense du service public et de la qualité du service.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DE MURCIA qui fait la déclaration suivante :

« Depuis des années, un lien unit les pontois et les pontoises : c'est la caserne de Pont de Claix. Si on décide de rompre ce lien pour des raisons de rentabilité, ce serait une grave erreur pour la Commune. La solidarité, et l'esprit d'équipe au service de la ville ont toujours été présents pour tous les pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels. Il souhaite donc que le vœu soit adopté à l'unanimité. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur DE MURCIA pour cette intervention. Il passe la parole à Madame RODRIGUEZ.

Elle évoque l'intervention du Groupe Pont de Claix Pluriel qui en 2006 était en cohérence avec la position actuelle. Quant l'ancienne Municipalité et notamment, Monsieur DURAND alors Président du Groupe des Elus communistes, elle partageait les mêmes craintes au regard de l'atteinte portée au volontariat. Elle soulignait la nécessité de préserver la place des volontaires.

Madame RODRIGUEZ elle même s'inquiétait sur l'aspect de la concertation qui faisait défaut. L'ancienne municipalité n'avait pas tous les éléments en main.

Monsieur RIBOT Président du Groupe Nouvel Avenir soutient le voeu proposé ce soir.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FARGE qui votera bien sûr ce voeu. Il tient à revenir sur les propos préliminaires de Monsieur le Maire qui entend ne pas polémiquer ou incriminer qui que ce soit. Or, lors des voeux à la population, Monsieur le Maire a indiqué que si le centre de secours déménage aujourd'hui, c'est par la faute de l'ancien Maire et de son équipe municipale qui n'a pas fait grand chose pour le retenir. Ces propos l'ont blessé.

En effet, lors d'un Conseil Municipal le 21 novembre 2002, le Groupe Pont de Claix Pluriel présidé par l'actuel Maire avait proposé un voeu qui concernait l'implantation du centre au Sud de l' agglomération. Dans ce voeu, le Groupe évoquait le volontariat, la proximité du site chimique, l'école de sapeurs pompiers.

Un débat avait suivi. La majorité d'alors avait déposé des amendements au texte : elle souhaitait qu'apparaisse dans le voeu la nécessité :

- que le Président du SDIS vienne s'expliquer devant le Conseil Municipal
- que dans cette attente, il donne un avis défavorable et demande le maintien du centre de secours sur la Commune.

C'est la réalité de l'époque. Et dire que c'est la faute de l'ancien Maire est erroné.

Le débat a continué sur ces propositions. Le Groupe Pont de Claix Pluriel a expliqué que le voeu qu'il avait déposé lors de la réunion des Présidents de Groupe avait été examiné tel quel et qu'il n'était plus possible de le changer.

Monsieur FARGE souligne donc que l'ancien Maire avait bien proposé lors de ce conseil municipal de :

- de modifier la proposition de voeu du Groupe Pont de Claix Pluriel par un avis défavorable du Conseil Municipal pour le transfert du Centre de Secours,
- de transmettre cet avis défavorable au Président du SDIS avec demande d'intervention de ce dernier lors d'un prochain Conseil Municipal.

Cette proposition de modification de voeu n'a pas été acceptée par le Groupe Pont de Claix Pluriel.

Monsieur FARGE a souhaité le rappeler car il lui est insupportable d'entendre des propos contraires.

Ainsi, dans le procès-verbal de ce Conseil Municipal qui n'a pas été remis en cause : il est bien noté :

« Monsieur FERRARI pour son groupe estime qu'il n'est pas utile d'émettre un avis défavorable. Il lui semble plus raisonnable de se prononcer sur le regroupement qu'après présentation en conseil municipal du projet par le Président du SDIS. »

Aujourd'hui, la Municipalité actuelle a évolué dans ses propos. Mais il faut être attentif à ne pas tenir des propos erronés et notamment que l'ancien Maire n'a rien fait pour le maintien.

Monsieur FARGE poursuit son intervention. Il souligne que suite à ce Conseil Municipal, le SDIS est venu s'expliquer lors d'un autre Conseil en juin 2003.. Toutes les questions ont été portées à sa connaissance : la proximité du site chimique, le volontariat...

Représentaient le SDIS Monsieur Renzo SULLY Maire d'Echirolles et Vice-Président du SDIS et Monsieur le Colonel Hervé ENARD, directeur départemental du SDIS.

Le Colonel EYNARD a expliqué que désormais la responsabilité de l'organisation des secours relevait du SDIS, du Département et du Préfet et que par conséquent la décision du transfert dépendait du SDIS et non de la Commune.

Lorsque le projet Sud d'agglomération a été voté par le Conseil d'Administration du SDIS, c'est à l'unanimité, toute couleur politique confondue qu'il a été adopté. La Commune a subi la situation, elle ne l'a pas encouragé. Elle n'a jamais dit qu'elle était favorable au transfert.

Quant au vœu de ce soir, Monsieur FARGE propose qu'il soit porté à la connaissance de la METRO afin que le Conseil de Communauté puisse délibérer pour appuyer la Commune. Et également au Conseil Général organisateur de secours.

Monsieur le Maire remercie Monsieur FARGE pour son intervention.

Il indique à nouveau qu'il ne veut pas polémiquer. Le maintien du centre de secours vaut plus qu'un débat et notamment celui de chercher les responsabilités de « qui a dit quoi ».

Il affirme que s'il avait été Maire à l'époque, on ne se poserait pas aujourd'hui la question du maintien du centre de secours. Même si la départementalisation a eu lieu (c'est la Loi et il applique la Loi), le Maire d'une commune a toujours son mot à dire et les élus peuvent se mobiliser.

Ainsi, il a découvert dans le dossier SDIS sur le projet Sud un compte rendu de réunion qui l'amène à penser que si la mobilisation des élus avaient été forte, la situation serait différente aujourd'hui.

Si le Conseil d'Administration du SDIS en son temps a voté à l'unanimité, c'est parce que l'ancien Maire de l'époque n'a pas fait entendre sa voix et son opposition. L'opinion défavorable aurait pu être portée au compte rendu du SDIS. Or, il n'en est rien.

Contrairement au Maire actuel qui représentant la METRO au SDIS s'est abstenu lors du dernier conseil d'administration du SDIS en décembre.

Monsieur FARGE estime que les propos de Monsieur le Maire sont assez présomptueux car qui peut affirmer que la situation aurait été différente ?

Il réaffirme que l'ancien Maire à l'époque s'est heurté à un mur. Il n'a pas été entendu.

Monsieur le Maire clôt le débat. Il ne souhaite faire le procès de qui que ce soit mais porter ce vœu largement afin de défendre le centre de secours de la Commune.

Il le soumet au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

| | |
|-------------------------------|---|
| - voix pour : | 32 |
| - voix contre : | 00 |
| - abstentions : | 00 |
| - ne prend pas part au vote : | 01 (M. HISSETTE – devoir de réserve en tant que professionnel professionnel) |

Rapporteur : M. le Maire :

DELIBERATION N° 30 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Le vœu suivant est proposé :

« La Poste est en danger. La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de La Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser La Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Nous devons l'empêcher, car nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.

Que demandons-nous concrètement ? De ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de La Poste ne peut dégager une rentabilité importante. D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes. De garantir le prix unique du timbre, de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes. De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de La Poste, attentif à leur situation.

La privatisation de La Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu, mais au contraire la dégrader et rendre celui-ci beaucoup plus inégalitaire. Nous nous opposons donc vigoureusement à cette privatisation.

A Pont-de-Claix, les facteurs sont sur le départ subissant une réorganisation globale sur le territoire. Le centre postal de Pont-de-Claix, aujourd'hui centre principal, va devenir annexe. Dans cette période d'incertitude quant au devenir du service public postal, cette décision, sur le territoire de la commune, ne manque pas d'inquiéter.

C'est pourquoi les élus de Pont-de-Claix souhaite alerter la direction nationale de la Poste et obtenir un certain nombre de garanties nécessaires au bon fonctionnement du service public postal de proximité: de bonnes conditions de travail pour les facteurs, une exigence de professionnalisme des agents qui ne peut passer que par des personnels titulaires de leur tournées, un service efficace pour les habitants et les entreprises, un accueil adéquat pour les demandes de renseignements, une assurance quant à la pérennité du centre postal de Pont-de-Claix et des heures d'ouverture. »

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

Rapporteur : M. TOSCANO – Vice Président du SIERG

DELIBERATION N° 31 : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES À GAVET

Depuis l'origine, le SIERG s'est opposé au projet de station d'épuration envisagé à Gavet par le SACO pour l'assainissement des communes de Séchilienne, Saint Barthélemy de Séchilienne, La Morte et Livet et Gavet qui fait courir de graves risques à ses ressources en eau situées à l'aval immédiat.

Il milite pour le transfert des eaux usées vers la station d'épuration de l'agglomération grenobloise Aquapole, largement dimensionnée en conséquence.

Cette solution alternative qui présente toutes les garanties vis-à-vis de la ressource en eau du SIERG optimise les investissements déjà réalisés par les collectivités aval et limite les coûts de fonctionnement pour les communes amont. C'est la solution la plus respectueuse de l'environnement.

Dès 2003, le SIERG a fait connaître sa position à ce sujet. Puis en 2005, par délibération en date du 20 avril 2005, le bureau du SIERG a de nouveau énoncé son opposition à la solution retenue.

Fin 2007, à l'occasion du dossier de déclaration loi sur l'eau déposé par le SACO et du débat à ce niveau au sein de la CLE Drac-Romanche, le SIERG a de nouveau confirmé et rejeté le projet de station d'épuration proposé.

Début 2008 le 23 janvier, une délibération générale sur la protection du bassin versant, largement diffusée, réaffirmait de nouveau cette opposition.

Devant l'absence complète de retour et la poursuite du projet de station d'épuration, il est urgent de réagir au niveau de l'enquête publique en cours.

Le conseil municipal de Pont-de-Claix, dans la droite ligne des décisions prises par le SIERG :

- Confirme son opposition au projet de station d'épuration porté par le SACO sur la commune de Livet et Gavet et qui fait courir de graves risques à la ressource en eau, exploitée par le SIERG pour l'alimentation en eau naturellement pure de plus de 200 000 habitants de la grande agglomération grenobloise.

- Demande que les eaux usées des communes de Séchilienne, Saint Barthélémy de Séchilienne, La Morte et Livet Gavet soient transférées par un collecteur étanche vers le réseau du SIADI et la station d'Aquapole, tous deux dimensionnés en conséquence.

Il convient de préciser en outre aujourd'hui que l'argument principal de M le préfet dans son courrier au SACO du 16 juin 2004 pour privilégier la création d'une nouvelle STEP à Livet s'appuyait sur le risque d'éboulement du site des Ruines de Séchilienne excluant alors, selon ses services toute possibilité de traversée de la vallée donc de raccordement au SIADI.

Cet argument est susceptible d'être reconsidéré. En effet, lors de la CLAIRS du 10 octobre 2008, Monsieur le préfet lui-même a informé que «les éléments de connaissance du risque ont évolué » suite notamment à la modélisation confiée à la C.N.R. (Compagnie Nationale du Rhône).

Dans le scénario côte 336 dit de court terme l'effet de l'éboulement (3 millions m³) serait de type « éboulement/érosion progressive » lié à une crue de la Romanche et non plus « barrage/suivi de rupture de barrage ».

Dans un scénario côte 348 dit de long terme, l'effet serait identique. Nous vous proposons donc de demander à Monsieur le préfet de ré-étudier son avis initial à la lumière de cette nouvelle situation.

Nous vous proposons par ailleurs de confirmer la volonté du Sierg de voir aboutir dans les délais les plus courts l'assainissement de la Basse Romanche et de confirmer que la position alternative défendue par le Sierg ne s'inscrit aucunement dans une démarche de contestation quelconque des compétences du SACO sur son territoire, mais est dictée par le souci de pérenniser la fourniture, via leur commune, d'une eau naturellement pure, dans toutes les circonstances, à plus de 200 000 habitants de notre département.

Nous demandons à Monsieur le préfet de faire étudier à nouveau la solution Siadi/Aquapole au regard des évolutions relatives au risque de Séchilienne. Nous réaffirmons notre totale opposition à la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées à Gavet.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| n° de l'acte | LIBELLE | Date dépôt en Préfecture |
|--------------|---|--------------------------------|
| 41/2008 | Clôture d'une régie de recettes vacances collectives | 19/12/2008 |
| 46/2008 | Convention d'occupation précaire Logement 1 rue Dr Valois - ROUSTAN Sandra Montant de la recette mensuelle : 202,49 € | 19/12/2008 |
| 47/2008 | Convention d'occupation précaire Garage 1 rue Dr Valois – GALTIER Patrice à titre gratuit | 22/12/2008 |
| 50/2008 | Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 781,49 € | 12/12/2008 |
| 51/2008 | Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 1 638,81 € | 16/01/2009 |
| 52/2008 | Convention d'occupation précaire Logement 1 rue Dr Valois - PETIOT Laurence Montant de la recette mensuelle : 514,04 € | 12/12/2008 |
| 53/2008 | Augmentation du fonds de caisse pour la sous- régie de recettes restauration | 19/12/2008 |
| 54/2008 | Convention d'occupation précaire Garage 1 rue Dr Valois – Association Franco-Marocaine de Coopération et de Développement La Vallée du Guir à titre gratuit | 12/01/2009 |
| 01/2009 | Convention avec Montagne et Musique en Vercors pour le séjour d'une classe transplantée (primaire Villancourt) du 02 au 06/03 à Autrans Montant de la dépense : 11 036,00 € | 12/01/2009 |
| 03/2009 | Encaissement des indemnités d'assurances Montant de la recette : 1952,56 | 20/01/2009 |
| 06/2009 | Exercice du droit de préemption urbain Acquisition des Papeteries Montant de la dépense : 540 000,00 € | 20/01/2009 |

- POINT(S) DIVERS :

1- Liste des marchés signés en 2008 communiquée aux élus conformément aux textes en vigueur

2- Réponses à questions posées par une administrée (en début de séance).

- QUESTION(S) ORALE(S) : NÉANT

M. le Maire clôt la séance à 0 h 15. Il donne rendez-vous au prochain Conseil le 19 mars prochain.
